
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Mercredi 10 février 1999, à 20 h 40

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Michel Rossetti*, conseiller administratif, *M^{me} Nicole Bobillier*, *M. Didier Burkhardt*, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Pierre de Freudenberg*, *Alain Dupraz*, *Pierre Huber*, *M^{me} Suzanne-Sophie Hurter*, *MM. Hubert Launay*, *Bernard Lescaze*, *Pierre Losio*, *Gilbert Mouron*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *Georges Quelo*, *René Rieder* et *M^{me} Arielle Wagenknecht*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade* et *M^{me} Jacqueline Burnand*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 février et mercredi 10 février 1999, à 17 h et 20 h 30.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alice Ecuillon, vice-présidente.)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 240 870 francs, ramené à 2 200 000 francs, destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, soit:

- un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 3 982 000 francs, destinés à la construction de la salle;
- un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle (N° 386 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Nous vous invitons à renvoyer ce rapport à la commission des sports et de la sécurité, afin qu'elle puisse retravailler avec les principaux intéressés: les clubs concernés qui sont effectivement les mieux placés pour comprendre que les temps changent et que nous ne pouvons

¹ Rapport, 3242.

plus faire ce que nous avons tous rêvé de faire et que, si nous voulons aller dans leur sens, parce que nous sommes depuis toujours très attentifs aux besoins des sportifs, il nous faut coordonner encore plus rigoureusement les besoins de ces derniers et des contingences économiques incontournables. L'on demande, en ce moment, aux familles à Genève, à chaque employé dans les entreprises de faire aussi bien, parfois même mieux qu'auparavant avec moins. Or, la Ville de Genève n'est pas à l'abri de ce genre de proposition, et, aujourd'hui, nous devons faire aussi bien que par le passé avec moins d'argent.

Alors, voilà pourquoi nous pensons qu'il est extrêmement utile de renvoyer ce rapport à la commission des sports et de la sécurité. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un avantage de parler juste après le repas, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui sont déjà présentes, comme vous le voyez... (*Les bancs sont clairsemés.*)

J'aimerais simplement vous faire part de deux de mes états d'âme. Mon premier état d'âme est celui de la déception. Une fois de plus, ce sont les sportifs et les sportives qui paient. On a baladé pendant plusieurs années les jeunes avec le «skate-park». Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont l'habitude de se renvoyer la balle. Pour finir, les jeunes ont quand même eu raison et ont réussi à avoir leur «skate-park» sur la plaine de Plainpalais. On a réussi à trouver un accord entre les joueurs de pétanques et les utilisateurs de «skates».

Aujourd'hui, un autre sport fait les frais de ce type de passage entre deux parties de nos autorités. Et, dans ce sens, je pense que, maintenant, il est temps que nous prenions nos responsabilités. Le côté un peu triste de cette affaire, c'est de voir que la gymnastique fait aujourd'hui les frais de cette attente. Il y a bientôt quatre ans, j'ai eu la chance d'être le premier rapporteur pour cette salle de gymnastique, que nous désirions tous, et cela a été dit en séance, sauf erreur, par l'ensemble des conseillers municipaux. Maintenant, on voit que l'on va voter ce soir – et le vote fait peu de doute – environ 2 200 000 francs, même si, à titre personnel, je voterai l'amendement proposé par le Parti du travail.

Mon deuxième état d'âme est positif, c'est-à-dire constructif. Quand je pense que, par les temps qui courent, nous avons déjà trouvé 2 200 000 francs, cela me paraît déjà être un chiffre raisonnable et intéressant pour construire un nouveau projet. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle législature et j'invite notamment toutes les personnes du monde associatif à questionner sur ce sujet les 1484 candidats qui se présentent, non seulement en ville de Genève, mais dans toutes les communes genevoises. Actuellement, il y a quand même des communes

genevoises qui ont des moyens importants et qui ne font rien. Il est clair que la Ville de Genève ne peut plus, à elle toute seule, supporter l'ensemble des coûts du sport.

Dans le cas présent – et tout le monde l'a reconnu – ce projet déborde les besoins de notre commune. J'invite donc les associations sportives à questionner tous ces candidats, non seulement en ville de Genève, mais dans l'ensemble des communes. Il faut leur demander s'ils sont prêts à faire quelque chose pour le sport dans notre canton, car, pour l'instant, ces communes n'ont pas fait acte de présence auprès de M. Hediger. Il faut donc questionner ces candidats et, une fois qu'ils seront élus, leur redemander ce qu'ils pensent faire pour les sportifs.

Il ne faut pas désespérer. Je pense que 2 200 000 francs, c'est déjà une base intéressante, qui devrait donner du courage à ces futurs élus pour pouvoir revenir avec un projet, et j'ai bon espoir que cette salle de gymnastique puisse se faire durant les quatre prochaines années. Il faudrait également voir avec ceux qui bâtissent dans notre canton. Apparemment, dans d'autres cantons, on pratique des prix plus raisonnables. Je pense qu'il faut aussi que ceux qui font la politique économique de notre canton acceptent de temps en temps de casser un peu les prix – comme on dit – pour que des salles, comme la salle de gymnastique dont il est question ici, puissent voir le jour.

Donc, ce soir, il y a, de ma part, un peu de déception de voir que, de nouveau, on se balade et on se passe la patate chaude, mais aussi un message d'espoir, parce que, par les temps qui courent, 2 200 000 francs, c'est déjà quelque chose. Et, à l'aube d'une nouvelle législature, on peut questionner les candidats qui se présentent dans les autres communes pour connaître leurs idées et savoir ce qu'ils pensent d'une participation à la construction d'une salle pour les sportifs.

J'espère que les dirigeants de la gymnastique trouveront cette salle et que, dans les quatre prochaines années, ce très beau projet pourra se réaliser.

M. Pierre Reichenbach (L). Je tiens simplement à vous faire part de quelques considérations. Tout d'abord, avant le repas, M^{me} Burnand a fait une intervention qui était juste et vraie. Je m'empresse de dire que ses services ont étudié ce qu'on leur a demandé. En outre, tout comme vous d'ailleurs, j'ai obtenu cette fameuse tablette d'estimation des coûts éditée par Macolin. Ces estimations partent de la salle simple à 2 millions, à la salle triple à 6 millions de francs; c'est-à-dire qu'il y avait une alternative. Je suis convaincu que les services immobiliers, les architectes ont calculé les prix au plus juste. En revanche, ce qui me plaît moins, c'est que, depuis le 5 juin 1996, où nous avons déposé cette fameuse motion, jusqu'au printemps 1997, où j'étais intervenu dans les questions orales et où l'on m'avait répondu que «cela allait arriver», on n'a pas eu de communica-

tion. Quand il le veut, le Conseil administratif sait nous faire des communications, et je trouve dommage qu'il ne soit pas venu en commission pour nous dire qu'avec 2 200 000 francs il n'était pas possible de construire cette salle de gymnastique.

Je pense qu'il aurait été aisé pour le Conseil administratif – puisque je vous ai dit que le projet date déjà d'une année – de nous informer de ses démarches, à l'instar de ce qui avait été fait pour le stade de la Praille. (*Remarque de M. Hediger.*) Ne me donnez pas de date, Monsieur Hediger, parce que moi je vous donne la date des plans! Alors, ne prenez pas les membres du Conseil municipal pour des abrutis. Je sais que ce projet était connu et chiffré, puisque les plans et le devis CFC datent du 27 octobre 1997. Bref, peu importe.

Monsieur Hediger, vous nous faites souvent des communications sur des objets en commission des sports et de la sécurité, mais là nous n'avons rien eu. Personnellement, je trouve dommage qu'il n'y ait eu ni communications ni explications et que nous ayons été mis abruptement devant le fait accompli en commission des travaux.

Nous nous sommes prononcés sur l'opportunité de cette salle et tous les groupes en ont accepté le principe. Nous avons voté une motion, et je note que cette motion n'a pas été satisfaite pour une raison toute simple: le poste de police, qui existait bien, mais vous savez très bien, comme moi, que le poste de police n'est plus occupé depuis 1997! Aussi aurait-on pu envisager l'étude que nous demandions, même une simple étude de faisabilité, mais cela n'a pas été fait.

Maintenant, on se trouve coincé devant une salle triple, alors que, peut-être, il fallait faire une salle simple. Vous avez voulu faire une salle plus complète, je vous l'accorde, c'est peut-être la meilleure des solutions. Cependant, le Conseil municipal n'est pas dupe de ce qui s'est passé.

Je serais tenté de dire, comme ma collègue von Arx, qu'il faudrait renvoyer cet objet à la commission des sports. Mais je pense aussi qu'il faut aller de l'avant, que des entreprises ont besoin de travailler et qu'il faut leur donner cette opportunité. Toutefois, je pense aussi qu'il faut traiter les sportifs avec un peu plus de respect, quand on prétend être le ministre des sports. Je vous remercie.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'aimerais juste émettre quelques remarques suite à l'intervention de M^{me} Burnand qui, effectivement, disait que le plan financier quadriennal (PFQ) était un projet d'intentions, qu'on ne votait pas le PFQ et que certaines sommes étaient mises de façon peut-être aléatoire, lorsqu'il n'était pas possible de faire des préétudes. Alors, j'ose espérer – et c'est peut-être ce soir l'occasion de le dire – qu'à l'avenir cela ne se représentera plus.

Je rappelle que nous avons voté la proposition N° 300, que nous avons alloué une somme de 18 millions de francs pour des préétudes et études dans les divers départements et que c'était la première fois qu'on votait un PFQ de crédits d'études. Donc, j'ose espérer que, par la suite, une telle erreur ne se reproduira pas.

Deuxièmement, vous avez mentionné que tout conseiller municipal qui voulait savoir où en était le plan des investissements n'avait qu'à lire le tableau s'y rapportant. Je lis ce tableau, Madame Burnand; effectivement, c'est marqué: «Crédits d'investissements: 71,5 millions.» Toutefois, je suis atterrée quand je lis ce tableau! Nous sommes au mois de février et nous avons déjà 71,5 millions de francs de crédits d'investissements votés? J'ai demandé au secrétariat depuis quand nous totalisons ces 71,5 millions et j'ai fait la lecture à partir de là: il y a des crédits du mois d'octobre, du mois de décembre. Ce tableau est donc indicatif, mais on ne peut pas se baser sur celui-ci, parce que, si on doit se baser sur celui-ci au mois de février, sachant que l'on a déjà engagé 71,5 millions, moi, je suis effrayée.

Troisièmement, il faudrait quand même rappeler que le Conseil administratif qui, ce soir, se glorifie et défend bec et ongles ce projet l'avait sorti du PFQ entre la date du 16 juillet 1995 et celle du 5 juin 1996. J'ai encore à l'oreille l'intervention de M. Vaissade, alors maire, nous disant que ce projet n'était plus un objet prioritaire et qu'il l'avait sorti du PFQ. C'est en votant cet objet, c'est-à-dire la motion de la commission des sports et de la sécurité, le 5 juin 1996, que ce même Conseil avait remis cette somme au PFQ. Donc, il y a quand même des choses qu'il faut répéter.

Quatrièmement, à propos du surplus requis, M. Hediger, à juste titre, faisait l'énumération de tous les sportifs, notamment des sportifs d'élite qui faisaient partie de l'Association de gymnastique. Vous avez parlé, Monsieur Hediger, de haut niveau cantonal et de haut niveau fédéral, m'enlevant ainsi les arguments de la bouche. Qui dit haut niveau cantonal, haut niveau fédéral dit, à juste titre, participation active du Canton et de la Confédération.

Au cinquième point, je rejoins M. Reichenbach. Il n'a jamais été dit que ce projet était plus cher que celui des autres. Il n'a jamais été dit, ni en commission des sports et de la sécurité, dont je fais partie, ni en commission des travaux, que ce projet était plus cher qu'ailleurs. Nous avons simplement dit que ce projet s'élevant à 5 002 000 francs était d'un montant trop élevé pour les moyens financiers.

Ensuite, on va encore parler ce soir du stade de Richemont et de l'anneau du Bout-du-Monde. Vous nous avez dit, Monsieur Hediger, que l'équipe suisse de hockey sur gazon ne pouvait pas travailler au stade de Richemont. Le stade du

Bout-du-Monde est le seul stade homologué à Genève pour des compétitions internationales. Mais qui vous dit que, dans ce cas aussi, nous n'allons pas vous demander de prendre votre bâton de pèlerin et, pour toutes ces raisons, d'aller aussi voir si les communes, la Confédération ou d'autres partenaires peuvent participer aux frais prévus? Nous l'avons dit, c'est un des buts de notre programme, la Ville ne peut plus continuer à assumer à elle seule tous les frais des infrastructures sportives et culturelles. Nous devons réaliser un véritable partage, mais, effectivement, comme l'a dit mon collègue Rielle, il ne faut pas que cela se fasse sur le dos des sportifs.

Pour terminer, j'adhère totalement au message transmis par mon collègue Rielle, qui est ce soir un message d'espoir. Je veux que tout le monde comprenne que nous sommes ici pour la défense des sportifs, et je crois que, au sein du Conseil municipal, vous connaissez mon implication dans le sport, et dans tous les sports, pas seulement le football, comme certains le croient. Je crois aussi que nous avons un devoir à remplir et que nous devons être conscients de ce qui se passe. Je m'en remettrai donc au message d'espoir de mon collègue Rielle.

M. Guy Dossan (R). Je comprends tout à fait l'indignation de M^{me} Burnand tout à l'heure, qui m'en voulait d'avoir attaqué ses services. Je comprends aussi tout à fait que tout le monde ne puisse pas tout savoir sur la construction et qu'il est plus facile de connaître comment on construit un bâtiment traditionnel qu'une salle de gymnastique. Néanmoins, personne n'empêche quiconque d'aller se renseigner. On pouvait attendre un petit peu avant de donner le chiffre de 2,2 millions au Conseil municipal! Cette salle pour la gymnastique artistique n'est sûrement pas la seule qu'on ait construite en Suisse, on n'est pas des précurseurs! Je veux bien croire M^{me} Burnand quand elle dit qu'il n'y avait pas de crédit d'étude préliminaire, mais on pouvait quand même se renseigner, sachant que cela serait au moins un peu plus juste, parce que, dans le cas qui nous occupe, passer du simple au triple, vous m'excuserez, ce n'est quand même pas sérieux, malgré tout ce que l'on peut dire.

Monsieur Hediger, je trouve que ce que vous nous dites est très sympathique. On apprend ce soir que vous avez pris votre bâton de pèlerin, que vous avez eu des discussions avec les communes et le Canton – cela, on le savait – mais vous nous dites maintenant que vous avez reçu une lettre d'un niveau fédéral vous disant qu'on ne pouvait pas nous allouer de subvention, parce que la nouvelle halle ne répondrait pas à certaines normes. Alors, qu'est-on en train de construire? On va de nouveau avoir quelque chose, excusez-moi, qui sera superbe mais qui ne répondra à rien. On a déjà un vélodrome dans lequel on ne peut pas faire des manifestations internationales, parce qu'il n'est pas homologué. On a un stade à Vessy qui n'est pas non plus homologué et maintenant on va construire

une halle de gymnastique qui, elle aussi, ne sera pas normalisée. Alors, il y a quand même quelque chose que je ne comprends pas: puisque l'on fait cela pour le sport d'élite, pourquoi ne construit-on pas selon les normes! Construire en dehors des normes coûte peut-être meilleur marché que ce qui se fait ailleurs en Suisse, mais si on avait construit selon les normes, on aurait peut-être pu toucher des subventions et cela nous serait revenu meilleur marché que ce que cela va nous coûter maintenant, mais sans les normes!

Alors, quand on vient nous dire ce soir que c'est nous qui ne voulons pas que le projet se fasse, vous me permettrez quand même de sourire béatement. Il est vrai qu'il y a quatre partis sur cinq ici qui n'ont rien compris... Mais, je crois, comme je l'ai dit tout à l'heure, que les responsables, s'il ne se passe rien, ne sont pas de ce côté-ci du municipal, mais en face.

M. Guy Valance (AdG). Rassurez-vous, je serai très bref. Sur la forme, je pense que ce projet est évidemment intéressant, puisque le grand débat que nous avons actuellement dans ce Conseil municipal consiste naturellement à essayer de convaincre les autres communes et le Canton de nous soutenir dans nos velléités et nos projets de répartir les efforts financiers différemment, tant sur le plan culturel que sur le plan sportif et, pourquoi pas, sur le plan social, cela pour des institutions, des réalisations qui concernent l'ensemble du canton, voire de la région. Aussi, sur la forme, je crois qu'il faut féliciter M. Hediger pour, comme il le dit, avoir pris son bâton de pèlerin et avoir fait ce travail d'aller chercher des fonds et de tenter de convaincre les communes de participer financièrement à ce projet.

Sur le fond – et je m'empresse de vous dire que je m'exprime à titre strictement personnel – je ne suis absolument pas persuadé que ce projet soit, d'une part, de grande utilité, d'une grande urgence et, d'autre part, à dimension régionale. Je pense que nous avons, ce soir, Mesdames et Messieurs, depuis bientôt une heure et demie, de terribles soucis de pays tout à fait privilégié. Nous sommes en train de discuter d'une somme de 5 millions à attribuer pour la gymnastique artistique... Mesdames et Messieurs, rendez-vous compte, que dans certains pays d'Europe, ils n'ont même pas d'argent pour construire des classes d'école! On est dans un débat qui, de mon point de vue, est un petit peu surréaliste. Alors, il est vrai que cela me gêne un petit peu aux entournures de consacrer une somme pareille à la gymnastique artistique, discipline par rapport à laquelle je m'empresse de le dire, je suis un béotien total. Je sais simplement qu'il y a parfois de très jeunes enfants qui sont surentraînés pour faire des performances et que, parfois, cela me dérange un peu, car j'ai l'impression qu'ils sont plus torturés qu'en train de faire du sport, et *a fortiori* s'il s'agit d'un projet qui tend à favoriser le sport d'élite.

Cela dit, je me demande si on ne pourrait pas, avec les 2 millions qui sont proposés par la commission, tenter de réaliser dans un lieu déjà existant des infrastructures qui permettraient la pratique de cette discipline. Je trouve que nous avons dans ce cas un crédit de luxe pour une municipalité qui, de mon point de vue, a véritablement d'autres priorités en ce moment.

A titre personnel, je vous invite à refuser l'amendement proposé par M. Comte et à accepter les conclusions de la commission.

M. Pierre-Charles George (R). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, tout d'abord j'aimerais poser une question à M. Hediger, s'il veut bien m'écouter.

La présidente. Nous vous écoutons, Monsieur Pierre-Charles George.

M. Pierre-Charles George. Vous, oui, mais pas lui. J'aimerais savoir...

M. André Hediger, maire. On ne parle pas la bouche pleine!

M. Pierre-Charles George. Monsieur Hediger, je me passe de vos commentaires.

J'aimerais savoir si vous pouvez nous garantir et nous fournir un document de la Fédération de gymnastique ou d'athlétisme, disant que cette salle pourrait être homologuée pour des...

Une voix. Il l'a dit.

M. Pierre-Charles George. On l'a dit, mais on n'a pas vu de preuve! ...pour des manifestations internationales ou même des championnats mondiaux ou autres à Genève. En effet, je rappelle aux plus anciens qu'on nous avait promis que les Vernets pourraient recevoir les championnats du monde de hockey. On s'est aperçu qu'on ne les a jamais eus, parce que notre patinoire n'a pas la dimension voulue. Alors, excusez-moi, je suis méfiant et j'aimerais avoir une certitude et obtenir une preuve écrite des fédérations.

J'ai parlé tout à l'heure à des jeunes qui sont à la tribune pour suivre nos débats. Ils m'ont dit qu'ils avaient besoin de cette salle. Je suis tout à fait d'accord, on a besoin de cette salle à Genève pour l'athlétisme. Je me rappelle la Fête fédérale de gymnastique qui a eu lieu à Genève – je ne me rappelle plus en quelle année...

Une voix. Il y a vingt-cinq ou vingt-sept ans!

M. Pierre-Charles George. Mais non, mais non. ...au Bout-du-Monde et qui était remarquable. On avait dû faire pas mal d'exceptions pour arriver à l'obtenir. Alors, Monsieur Hediger, soyez gentil, vous avez réussi pour votre stade à la Praille...

Une voix. Il n'est pas encore fait.

M. Pierre-Charles George. ... – et je ne suis pas sûr qu'il réponde à toutes les normes – à récolter de l'argent dans le public. Vous avez fait le pèlerin. On vous a reproché tout à l'heure de ne pas avoir été voir les communes. Moi, je vois une participation des communes, qui est faible, une participation de l'Etat, qui est faible aussi, mais elles sont là.

Je suis pour le sport et j'aimerais qu'on vote – et c'est un vœu pieux – mais j'aimerais qu'on vote unanimement pour cette salle de gymnastique et cela au plus vite, et que, dans quelques jours ou dans quelque temps, M. Hediger puisse nous confirmer que les institutions nationales ou internationales sont prêtes à adopter cette salle pour de nombreux championnats. En effet, je pense que les championnats favorisent aussi la compétition entre nos élites d'athlétisme. Je ne sais plus quel conseiller municipal a dit qu'on torturait les jeunes. C'est peut-être dans «vos pays» (*rires*), Messieurs de la gauche, qu'on torturait ou droguait vos gars ou vos jeunes filles, mais ce n'est pas chez nous, en Suisse, qu'on les drogue ou qu'on les torture. (*Rires et remarques.*) Je ne crois pas que notre championne de tennis ait gagné ses matchs parce qu'elle était droguée. Alors, je demande à la gauche qu'elle fasse preuve d'un peu de sérieux et qu'elle veuille bien voter avec nous en faveur de ce projet.

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly, président.)

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous comprendrez bien sûr que je me sois légè-

ment emportée tout à l'heure, lorsque, dans le rapport, on lit – sous la plume du rapporteur et de son expression personnelle, si je comprends bien – «Le Conseil administratif et ses services persistent pourtant malgré tout à lui présenter des projets, certes intéressants, mais extrêmement onéreux, ce qui pose la question de savoir dans quelle mesure il est tenu compte des demandes, remarques et décisions de notre Conseil.» C'est à cela que j'aimerais faire allusion ce soir, parce que, et je ne veux pas refaire l'histoire de cette proposition, il est clair que, lorsque l'on imagine devoir construire un bâtiment jamais construit encore à Genève, on ne sait pas encore exactement quel sera le programme; celui-ci s'est étoffé au cours de l'examen et pour une bonne raison, puisque, comme mon collègue Hediger le disait, on souhaitait effectivement associer filles et garçons dans une même salle et leur permettre, alternativement, d'utiliser la salle en question. C'était donc un projet différent de celui que nous avons imaginé dans un premier temps et, si son prix a doublé, les raisons en sont évidentes.

Cela dit, j'aimerais préciser qu'il sera impossible de réaliser cet équipement, tel que nous l'avons défini dans la proposition, avec 2 200 000 francs. Que cela soit clair pour tous dans cette salle.

J'aimerais revenir aussi sur l'intervention de M^{me} Olivier. Vous avez, Madame Olivier, voté tout récemment, un certain nombre de crédits d'études qui concernaient une part du plan financier quadriennal, c'est-à-dire trois années de celui-ci. La décision a été prise pour 14 millions et non 18 millions. Mais, deux mois après, cette décision a littéralement été condamnée par ce même plénum qui ne souhaitait plus que l'on présente à chaque début de législature un plan financier assorti des crédits d'études, ce qui nous semblait pourtant frappé au coin du bon sens, puisque cela permettait à ce parlement d'avoir une appréciation de la politique d'investissements du Conseil. Eh bien, deux mois plus tard, vous avez voté à la quasi-unanimité que désormais cette pratique-là ne valait pas la peine d'être suivie. A l'époque où nous gérons la proposition concernant la salle de gymnastique, nous votions les crédits d'études les uns après les autres. Cela signifie, en effet, que, comme je le disais, lorsque nous avons pensé à vous demander 130 000 francs de crédit d'étude, c'est parce que nous estimions que le crédit ne dépasserait pas les 2 200 000 francs, pour toutes les bonnes raisons que je viens d'expliquer et que, en l'occurrence, nous avons fait notre travail tout à fait correctement.

J'aimerais, à ce moment de la discussion, puisque j'ai repris la parole, dire une chose – qui semble n'avoir que très peu intéressé cette assemblée et c'est fort dommage – c'est que la qualité de l'architecture et du projet qui vous a été présenté est réelle. L'architecte mandataire a fait un travail d'analyse et d'économie de coût de construction qu'il faut saluer. Sachez qu'on ne pourra pas faire la même chose avec moins, contrairement à ce que certains pensent encore dans

cette salle. On ne fait pas de miracle, on fait des choses intéressantes, on travaille beaucoup à trouver des programmes économiques, mais on ne peut pas faire de miracle. J'aimerais que vous en soyez bien conscients.

M. André Hediger, maire. J'aimerais reprendre un certain nombre de choses qui ont été dites.

Quand M^{me} Olivier affirme: «On ne vous votera pas le crédit total, parce qu'on estime que les communes ou l'Etat devraient avoir un apport financier encore plus important», j'aimerais seulement vous dire, et vous le savez, puisque je l'ai déjà dit en commission, que cette question a nécessité de longs mois de négociation dans un groupe de travail de l'Association des communes. Dans un premier temps, il a fallu réussir à faire comprendre à un certain nombre de gens que cette installation allait rendre service à beaucoup de jeunes des communes. On m'a alors rétorqué que cette installation ne serait pas fréquentée par des jeunes de la même commune pendant des années; or, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y aurait une sorte de remplacement régulier des sociétés de gymnastique des communes. Aussi ce financement des communes a-t-il été décroché avec beaucoup de difficulté, car – vous le savez très bien – c'est un peu une première d'avoir obtenu un tel financement pour une installation sportive. C'est une solution de facilité que de dire aujourd'hui au magistrat: «Vous avez décroché 500 000 francs, mais cela ne suffit pas, il faut davantage.»

Vous dites qu'il faut que les communes et l'Etat participent davantage à des réalisations. Je ne veux pas opposer les départements entre eux, mais, vous le savez, il y a un certain nombre de choses que notre municipalité paie à 100%, sans qu'il y ait un financement de l'Etat ou des communes. Ainsi, pas plus tard qu'hier, vous avez renvoyé un projet pour les pistes cyclables, pistes pour lesquelles nous avons déjà investi des millions de francs depuis des années. Et qui emprunte ces pistes? Des cyclistes qui viennent aussi des autres communes. Dans ce cas-là, avez-vous tenu le même raisonnement? Avez-vous demandé au magistrat obtenir un financement? Non, car vous choisissez parmi les projets. Cela est vraiment facile. J'estime que si, sur un projet de 5 millions de francs, on obtient une participation financière de l'Etat et des communes pour une somme de un million de francs, c'est déjà une participation importante, du presque jamais vu à ce jour. Vous pourriez au moins saluer cet exploit et ne pas nous renvoyer ce projet en disant qu'il faut davantage.

M. George a demandé l'homologation de cette salle. Concernant cette salle, je vous le redis, Monsieur George, les services de la Ville, aussi bien ceux de M^{me} Burnand que les miens, ont travaillé avec les associations de gymnastique. Les responsables de ces associations connaissent parfaitement les normes concer-

nant les dimensions et la construction d'une telle salle ainsi que l'installation des engins à l'extérieur. Aussi nous sommes-nous fiés à eux. Cette salle ne sera pas une salle homologuée au sens où vous l'entendez, Monsieur George, c'est-à-dire en vue de manifestations. Comme je l'ai dit, cette salle servira à l'entraînement. Elle a l'avantage de se trouver en face de la salle du Bois-des-Frères où l'on peut aussi installer des ancrages, et qui dispose de gradins pour un public d'environ 400 personnes. Ainsi, lors de manifestations importantes, la nouvelle salle servirait aux échauffements, comme le prévoit le cahier des charges concernant l'organisation d'un championnat romand ou suisse, alors que la salle du Bois-des-Frères servirait aux exhibitions. C'est pour cela que le site choisi est excellent. La nouvelle salle sera exclusivement destinée aux entraînements, c'est pourquoi il n'y aura pas d'homologation au sens où vous l'entendez. Toutefois, les engins seront placés aux endroits voulus, d'entente avec les organisations de gymnastique et les entraîneurs qui connaissent bien la question.

Monsieur Dossan, lorsque vous me parlez de «normes fédérales», il me semble que vous comprenez mal. J'ai seulement dit tout à l'heure que, pour l'Ecole fédérale de sport de Macolin, dans le cadre du projet fédéral CISIN, la Confédération apporte une aide financière aux installations d'importance nationale. Dans le présent projet, la Confédération a estimé que la salle de gymnastique artistique n'avait pas une importance nationale, mais que son importance se situait au niveau de la Ville de Genève, des communes et du Canton. C'est pour cette raison que la Confédération ne veut pas nous apporter un soutien, et non pas à cause des normes, comme vous l'avez laissé entendre.

Il a été dit aussi – et je m'étonne d'un tel raisonnement – que le crédit demandé était exagéré. Je ne le crois pas. C'est un crédit pour une salle toute simple qui va servir à notre jeunesse, à nos adultes qui font de la gymnastique, du sport, et qui répondra même à des demandes émanant de nos aînés pour des activités de gymnastique, avec un tapis.

Cette salle sera gérée par les associations. Comme vous le savez, elle n'entraînera pas ou peu de frais pour la Ville de Genève, puisque les associations seront parties prenantes dans la gestion de ces installations, comme cela est le cas pour les Bains des Pâquis ou d'autres installations que nous possédons.

J'en reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. D'après les services de M^{me} Burmand, que j'ai consultés, et selon l'architecte, il est impossible de changer le matériau comme cela a été demandé. De plus, il n'est pas envisageable de construire une salle plus petite, parce qu'on souhaite des installations pour les garçons et pour les filles. Si l'on enlève 2 millions de francs au crédit, on ne pourra construire cette salle, et c'est un projet qui risque d'avorter. Je veux bien tenter demain de nouvelles démarches auprès de l'Etat, mais vous connaissez très bien sa position. J'ai déjà pu obtenir 520 000 francs de la part du Canton et, dans les

recommandations financières de l'Etat, il est bien stipulé qu'il n'y aura plus d'aide financière pour les installations sportives. Alors, il ne faut pas se leurrer, on n'obtiendra pas un centime de plus. En outre, comme je l'ai dit, la subvention de l'Association des communes genevoises, qui provient du Fonds d'équipement communal, est en danger; en effet, si vous diminuez le crédit de la Ville, cette association risque aussi de diminuer sa subvention. Il n'est pas logique de diminuer le crédit de la Ville et de demander au Canton et à l'Association des communes genevoises d'augmenter leurs subventions!

Si vous voulez que ce projet de salle de gymnastique aboutisse, vous devez voter le crédit initial, c'est-à-dire celui que le Conseil administratif vous a proposé.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne pensais vraiment pas reprendre la parole mais, permettez-moi de répliquer aux propos de M. Valance. D'abord, il affirme qu'il ne connaît rien à la gymnastique artistique. En tant que médecin, je m'inscris en faux lorsqu'il ose parler de torture par rapport aux enfants. Premièrement, aucun enfant n'est obligé de faire ce genre de sport. Deuxièmement, il n'y a qu'à se déplacer dans ces salles de gymnastique pour constater que, quand ils pratiquent ce sport, ils le pratiquent avec plaisir.

Ensuite, vous parlez beaucoup de drogue, de prévention. Je peux vous assurer qu'il y a beaucoup de personnes qui mettent toute leur force au service de ces jeunes afin d'essayer de les mobiliser dans une direction qui est celle que l'on défend en matière de prévention. Elles leur donnent un cadre de vie qui est tout aussi acceptable que celui du cannabis ou d'autres produits qu'on aime bien, dans certains milieux, prôner. Alors, on n'a pas le droit de parler de torture ou autre, et en disant cela, je me fais le porte-parole des entraîneurs qui sont à la tribune.

M. Guy Valance (AdG). Je suis certainement, mais je ne le savais pas, un très grand fumeur de cannabis.

Cela dit – et j'ai appris quelque chose ce soir – je pensais que la gymnastique artistique était essentiellement un sport d'élite. C'est dans ce cadre-là, et vous transmettez à M. Rielle, Monsieur le président, que je me suis exprimé sur la torture, car, pour moi, le sport d'élite s'apparente effectivement à de la torture. J'apprends – M. Hediger vient de nous l'expliquer en long et en large – que cette infrastructure sera ouverte à un maximum de gens, personnes âgées, jeunes, etc., qui pourront venir pratiquer leur sport favori. A partir du moment où cette infrastructure est destinée à un sport populaire qui échappe à toute forme d'élitisme, les choses sont évidemment plus intéressantes.

Je parle actuellement au nom d'un certain nombre de conseillers municipaux qui ont la prétention d'être responsables par rapport aux finances de notre municipalité et je vais vous proposer un amendement, parce que nous restons, nous, naturellement sur une ligne qui est celle du choix de la commission et du rapport, c'est-à-dire pour un crédit de 2 200 000 francs. Nous pensons que nous pouvons, avec une telle somme, créer un équipement tout à fait performant et utile à la population. Comme les finances de la Ville sont catastrophiques, nous proposons de constituer ce fonds de 2 200 000 francs – et c'est l'amendement que nous vous soumettons, Monsieur le président – en le prélevant du montant de 3 millions que notre Conseil municipal a attribué au sport d'élite et au pognon, à savoir le projet totalement mégalomane du stade de la Praille.

Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs, de prendre 2 200 000 francs sur les 3 millions attribués au stade de la Praille pour créer une infrastructure destinée aux jeunes, aux vieux, aux moins jeunes, bref, à tout le monde pour faire de la gymnastique.

Monsieur le président, je dépose, au nom d'un certain nombre de conseillers municipaux, l'amendement suivant sur votre bureau:

Projet d'amendement

«Nous demandons de prendre les 2 200 000 francs nécessaires à la construction d'une salle de gymnastique artistique sur les 3 millions attribués au stade de la Praille.»

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au vingt et unième orateur. Je donne la parole à M. George pour la deuxième fois.

M. Pierre-Charles George (R). Vous voudrez bien transmettre, Monsieur le président, à M. Valance que je suis ahuri par cet amendement saugrenu...

M. Guy Valance (AdG). Ah, non, pas du tout, c'est responsable!

M. Pierre-Charles George. Il est saugrenu et je ne vous demande pas de répliquer. Il est d'autant plus saugrenu que, pour le stade de la Praille, notre maire a fait un remarquable travail avec son bâton de pèlerin. Vous savez que je

n'approuve pas tout ce que M. Hediger fait, mais, dans ce cas, je dois dire qu'il a bien travaillé et qu'il m'a «décu en bien». De plus, il a répondu avec gentillesse à toutes mes questions et je crois qu'il m'a convaincu.

Messieurs de la gauche, n'oubliez pas que vous avez deux conseillers administratifs, car aussi bien M^{me} Burnand que M. Hediger sont vos représentants, et ce n'est pas parce que vous les désapprouvez maintenant que vous allez voter contre eux. Alors, je vous demande instamment de voter contre cet amendement saugrenu et d'accepter le crédit demandé par le Conseil administratif. Je vous en remercie.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'orateur suivant, j'aimerais signaler aux auteurs de l'amendement qui vient d'être déposé que ce dernier est invotable. Si vous voulez retirer 3 millions au stade de la Praille, il faut d'abord voter un amendement annulant l'arrêté qui acceptait les 3 millions. Tâchez donc de retrouver le numéro de l'arrêté et la date. Ensuite, on pourra éventuellement transférer ces 3 millions sur la salle de gymnastique. Je suis désolé, mais je ne soumetts pas au vote un amendement qui n'est pas conforme à la procédure.

Maintenant je donne la parole à M^{me} Cramer, vingt-deuxième oratrice.

M^{me} Barbara Cramer (L). J'espère que 22 est un bon chiffre! De nombreux orateurs ont fait des interventions très fouillées et, certainement, dans la plupart des cas, extrêmement justes. Je suis très sceptique par rapport à ce qui se passe maintenant, cela pour deux raisons. D'abord, je ne vois pas comment on pourrait voter le crédit de la salle de gymnastique en diminuant de 3 millions la somme votée pour la Praille – je ne pense pas que beaucoup de monde soit d'accord d'enlever 3 millions au stade de la Praille, et je l'espère bien.

Pour être acceptable, cette salle a besoin d'équipements spéciaux. Avec 2 200 000 francs – donc moins de la moitié du crédit nécessaire – cette salle sera insatisfaisante et il serait irresponsable de construire une salle qui ne soit qu'à moitié utile.

La deuxième raison, et certainement pas la moindre, c'est qu'actuellement, en Ville de Genève, nous avons une école qui n'a pas de salle de gymnastique. A ma connaissance, c'est la seule; je veux parler de l'école de la Roseraie.

M. Comte dit que notre jeunesse mérite beaucoup, c'est vrai. Il est de notre responsabilité d'équiper des salles de gymnastique en Ville de Genève pour notre jeunesse. Notre fierté, c'est d'avoir des athlètes particulièrement brillants, mais

c'est une fierté cantonale, nationale voire internationale. Je ne vois pas comment on peut construire une salle aussi spécialisée, alors que nous n'avons même pas les fonds pour construire une salle de gymnastique traditionnelle dans une école.

Lors de ce vote, je vais m'abstenir, non pas que je refuse que cette salle voie le jour – parce que sa réalisation serait une chose merveilleuse – mais parce que nous devons agir en personnes responsables.

Deuxième débat

Le président. Nous avons une demande formulée par M. Pattaroni pour un renvoi de cet objet à la commission des sports et de la sécurité.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des sports et de la sécurité est refusé à la majorité.

Le président. Nous votons maintenant l'amendement proposé par M. Alain Comte et qui demande de revenir au crédit initial, soit à 5 002 000 francs. Pour cet amendement, il a été demandé un vote à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 8 oui (5 abstentions).

Ont voté non (48):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M. David Brolliet (L), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Olivier Coste (S), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pascal Holenweg (S), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Jan Marejko (L), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M. Yves Mori (L), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M^{me} Nicole Rochat (L), M. Pierre

Rumo (AdG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Daniel Sormanni (S), M. Manuel Tornare (S), M. Pierre-André Torrent (DC), M. Guy Valance (AdG), M. René Winet (R), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté oui (8):

M. Alain Comte (AdG), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pierre Johner (AdG), M. Jean-Charles Rielle (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M^{me} Renée Vernet-Baud (L).

Se sont abstenus (5):

M. Didier Bonny (DC), M. Pierre-Charles George (R), M. Bernard Paillard (AdG), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (18):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. Hubert Launay (AdG), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M. René Rieder (R), M. Guy Savary (DC), M. Antonio Soragni (Ve), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

L'arrêté amendé par la commission est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de dix de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 200 000 francs destiné à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 200 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 22 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 130 000 francs du crédit d'étude voté le 14 février 1995, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2030.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Nous passons maintenant à la motion urgente: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins.»

Oui, Madame Burnand, qu'est-ce qui se passe?

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je m'étonne que nous ne fassions pas le troisième débat sur les degrés de sensibilité au bruit qui avait été demandé hier.

Le président. Le bureau souhaitait reporter ce troisième débat au mois prochain. Nous allons donc voter pour savoir si la majorité de cette assemblée accepte de faire ce débat le mois prochain. (*Vives protestations de M^{me} Ecuyer.*)

Madame Ecuyer, c'est le bureau qui décide quand un objet vient à l'ordre du jour. J'ai encore la bonté de vous le proposer, alors...

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG). Vous avez dit hier que ce serait aujourd'hui...

Mise aux voix, la proposition de reporter ce débat dans un mois est refusée par 25 non contre 20 oui (quelques abstentions).

Le président. Ma proposition étant refusée, nous allons faire ce troisième débat maintenant.

4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant l'ensemble du territoire de la Ville de Genève (plan 29010/21A) (N° 435)¹.

Troisième débat

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, puisque nous sommes en troisième débat, nous pouvons quand même reprendre une question de fond. Hier, lorsque, très sereinement, la discussion a commencé sur cette proposition, il nous a été dit, à juste titre, que c'était quelque chose d'extrêmement important, que, de nos jours, il fallait que l'on soit conscient du fait que le bruit était un élément qui comptait de plus en plus pour la qualité de vie dans les cités, et ensuite tout un développement a été fait.

Ensuite, tout à coup, alors même que l'importance était grande, on décidait qu'on pouvait voter la proposition sans autre, comme si, finalement, le Conseil municipal ne pouvait avoir la maturité de discuter quelque peu de celle-ci. Cette attitude nous a beaucoup étonnés et nous a paru assez nettement technocrate.

C'est la raison pour laquelle je demande formellement que cette proposition soit dûment renvoyée en commission pour que soient posées précisément toutes les questions légitimes que les conseillers municipaux peuvent avoir à poser pour eux-mêmes, pour les gens qui les entourent sur les conséquences, sur le fait que cette lutte contre le bruit suppose une implication de la population et non pas des diktats qui nous tomberaient du ciel.

Le président. Cette demande de renvoyer en commission la proposition N° 435 est tout à fait possible en troisième débat et ce sera donc la première chose que nous voterons.

¹ Proposition, 3107.

M. Alain Marquet (Ve). La confusion régnait un peu hier lors du vote sur cet objet et je souhaite vous remettre brièvement en mémoire notre position en la justifiant.

Je vous rappellerai que le bruit est la première nuisance citée par nos concitoyens lorsqu'on les interroge. L'étude et les réponses que nous devons apporter à ce réel problème du taraudage de nos oreilles par le bruit méritent largement plus qu'un bâclage. Il y a en effet dans la proposition qui nous est faite beaucoup, peut-être trop, d'exemples d'inadéquation entre les degrés choisis et lisibles sur le plan, qu'aucun de nous n'aura manqué d'étudier, et la réalité du terrain. Je me contenterai d'en relever quelques exemples.

Aux abords de l'avenue d'Aire, il n'y a vraiment aucune mixité et la zone est, pour l'essentiel, classée en degré III. Cela reprend, comme je le soulevais hier simplement, l'état des lieux, le constat d'une nuisance existante et consiste à rigidifier celle-ci dans son niveau actuel, cela alors même que ce quartier souffre déjà de l'important trafic du pont Butin. Voici un autre exemple, pire même que le précédent. Aux alentours de l'avenue des Eidguenots, en attribuant le degré III, on fixe un seuil plus élevé que la réalité actuelle, ce qui ouvre la porte à une possible augmentation de la nuisance dans ce secteur. Les autres exemples sont nombreux. Plainpalais, la Jonction, les Pâquis, les Eaux-Vives sont autant de quartiers où l'on serait bien en peine de trouver la mixité des affectations qui justifia l'attribution du degré III; c'est pourtant ce qui nous est proposé dans le plan. L'exemple, lui-même développé en couleurs, à la page 7 du document du DAEL, montre encore, s'il en était besoin, que des zones non mixtes, c'est-à-dire affectées à l'habitat, souffrent de trop de bruit et se voient malgré tout attribuer, elles aussi, le degré III.

Tout cela pour vous dire encore que le document aurait mérité un meilleur sort que celui qui lui a été réservé hier soir. Mais, pour nous, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, et nous sommes prêts à l'accepter sous réserve d'un amendement que je vais déposer sur votre bureau. Un amendement qui s'ajouterait à l'arrêté tel qu'il nous est proposé par le Conseil administratif. L'article unique de l'arrêté continuerait ainsi:

Projet d'amendement

«... sous réserve que les valeurs maximales admissibles pour le bruit soient fixées à 60/50 dB(A), soit le degré II, dans tous les lieux comportant des habitations ou des installations publiques.»

En effet, à nos yeux, il est inutile de se contenter de la situation actuelle en la fixant; il faut aller un peu plus loin, avoir des objectifs qui, selon nous – je vous l'ai déjà dit hier – sont réalisables, consistant non pas en interventions sur les

façades mais essentiellement en interventions en amont de l'émission de la nuisance, c'est-à-dire portant principalement sur le trafic, puisque cette nuisance-là est reconnue comme la plus perturbante, tant dans les documents que lorsque l'on consulte nos concitoyens.

Je vous apporte immédiatement mon amendement, Monsieur le président.

Le président. Monsieur Marquet, j'ai déjà un amendement des Verts qui dit presque ce que vous dites, mais pas tout à fait. On fera donc voter les deux amendements.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On atteint un certain degré de ridicule, ce soir, qui paraît paroxystique.

Hier, c'est à la demande et à l'initiative des Verts qu'il nous fallait voter sur le siège, à l'emporte-pièce, ce projet qui avait toutes les qualités, voire des qualités universelles que chacun aurait été bien inspiré de mettre en place partout où cela était possible.

Aujourd'hui, à l'instant, on vient nous dire que ce plan est effectivement lamentable et que, de ce fait, il est heureux qu'il se soit trouvé une majorité s'opposant à l'attitude à l'emporte-pièce des Verts pour mettre un terme à cette proposition.

Cela dit, en ce qui nous concerne, nous avons bien sûr regretté de devoir dire non hier soir à une proposition, qui, en soi, mérite à tout le moins l'examen. Nous avons regretté que, face à ce que l'on pourrait appeler un coup de force, il n'y avait pas d'autre solution que de dire oui ou merde et, en l'espèce, nous avons choisi effectivement de dire merde.

En l'état, la proposition qui nous est faite aujourd'hui par M. Pattaroni consiste à demander d'examiner la proposition du Conseil administratif par le menu, à en comprendre les tenants et les aboutissants, parce que le moins qu'on puisse dire, c'est que la proposition n'est pas claire, que ce soit la proposition du Conseil administratif, dont l'arrêté extrêmement bref ne permet guère d'avoir quelques données précises sur ce qui est en cause, ou le rapport lui-même qui ne fait en substance que reprendre le document du Conseil d'Etat. Ce dernier est, lui-même, une narration à l'intention des familles, et n'est guère un document politique sur lequel nous pouvons fonder notre travail. Tout cela, effectivement, commande qu'un travail attentif se fasse en commission. Il faut que les enjeux soient exposés; que les réserves que forment actuellement les Verts sur tel quartier, telle rue, telle situation soient approfondies. Il faut aussi que ces réserves, si elles sont

fondées, trouvent évidemment matière à s'appliquer à d'autres lieux et qu'on fasse un inventaire de ceux-ci. Cette proposition, comme toute chose sérieuse, doit s'apprécier sérieusement, ne serait-ce que parce que la République et Canton de Genève ne nous demande pas de dire oui ou non; elle nous demande d'exposer les motifs de notre oui aussi bien que les motifs de notre non.

C'est la raison pour laquelle l'amendement que nous proposent les Verts pour apprécier sur-le-champ cette proposition n'a pas de signification, parce que nous ne saurions toujours pas pourquoi nous voterions oui, pas plus que le Conseil d'Etat ne comprendrait pourquoi nous voterions non, ou pourquoi hier nous avons voté non, sinon pour nous opposer à cette manière de faire.

Alors, soyons raisonnables, soyons sérieux. C'est un projet qui est depuis assez longtemps dans les tiroirs du Conseil d'Etat, qui ne viendra pas à terme avant le printemps et l'éclosion des premières fleurs. Nous avons le loisir de nous pencher sur celui-ci et cela est souhaitable. Nous le ferons et nous vous suggérons vivement de renoncer à toute procédure qui consiste à dire, comme des béni-oui-oui ou comme des «Neinsager» systématiques, oui ou non à ce projet. Ce n'est pas ce que le Conseil d'Etat nous demande; il nous demande de dire pourquoi, et le seul moyen de dire pourquoi, c'est un long rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui, après avoir entendu les partis exposer les tenants et aboutissants de la proposition, ceux-ci ayant été pesés et contre-pesés, nous dira effectivement qu'elle est la position de la Ville de Genève que le Conseil administratif transmettra avec joie au Conseil d'Etat.

Je vous remercie d'approuver la proposition que viennent de nous faire les démocrates-chrétiens.

M. Guy Valance (AdG). Notre inquiétude – et nous ne sommes pas dupes, Monsieur Froidevaux – c'est que ces plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit deviennent des PUS numéro deux. Nous avons bien compris, Mesdames et Messieurs, que certains sur les bancs de l'Entente souhaitent naturellement faire durer les discussions un maximum de temps pour enterrer ce projet. Nous ne vous faisons strictement aucune confiance dans ce domaine. Vous avez toujours soutenu les milieux de l'automobile et ce n'est pas aujourd'hui que vous allez changer. Vous savez bien que, en appliquant ce plan, inévitablement et heureusement pour le bruit et pour l'air, nous devons aller vers des modérations, voire des restrictions importantes de la circulation automobile privée en ville.

Mesdames et Messieurs, le bruit est un fléau extrêmement grave qui atteint la santé de la population. Et, ce soir, notre devoir, en tant que conseillers municipaux responsables, est d'aller vite et de donner un message très clair sur l'urgence de ces mesures.

Je vous rappelle que ce cadastre du bruit est à l'étude depuis plusieurs années, qu'il représente, comme je l'ai dit hier soir, un travail tout à fait remarquable de recensement des différents degrés de bruit. Il est indispensable que nous soyons capables, Mesdames et Messieurs, vis-à-vis de la population et, naturellement, du Conseil d'Etat, de voter dès ce soir un préavis favorable que notre Conseil administratif transmettra au Conseil d'Etat. Les propositions faites par les Verts améliorent, bien entendu, de notre point de vue, cette proposition, lui permettant d'aller vers plus de confort et, donc, pour ce qui me concerne, avec peut-être d'autres personnes du groupe dont je fais partie, nous soutiendrons les deux amendements des Verts et nous insistons naturellement avec véhémence sur la nécessité de voter ce plan ce soir.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'aimerais tout d'abord souligner – Monsieur le président, vous le transmettez à M. Froidevaux – que ce ne sont pas les Verts qui ont insisté pour que l'on vote cette proposition sur le siège, car nous avons quelques remarques à faire au sujet de celle-ci et, en tant que présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'avais déjà prévu une séance pour en discuter. En parlant avec les gens, nous sommes tombés d'accord avec la plupart sur l'importance de ce projet qui, de toute façon, ne pourrait pas traîner en commission, puisqu'un délai de six semaines nous a été imparti.

Il est vrai, nous l'avons déjà tous souligné, que le bruit est une nuisance importante qui touche plus de 90 000 personnes à Genève. Cela constitue une atteinte à la santé, comme l'a dit M. Valance. Pour nous, il est important de lutter efficacement contre cette nuisance.

Avec le plan, tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat, plus de 70 km de routes devront être assainis. Le point sur lequel les convictions de fond convergent sur tous les bancs, c'est que le bruit est excessif. Maintenant, il s'agit de voir si on va jusqu'au bout du raisonnement, c'est-à-dire si l'on décide de supprimer des atteintes graves à la santé tout de suite en déclarant un degré de sensibilité II quel que soit l'endroit en ville. C'est la proposition de mon collègue.

Ma proposition est peut-être plus nuancée.

Projet d'amendement

«De donner un préavis favorable, *pour autant que soit attribué le DS II dans les quartiers à vocation résidentielle déjà construits ou à construire, situés dans la troisième zone de développement (par exemple Vieusseux, Cité Jardin d'Aire, Mervelet, etc.), ainsi que dans les secteurs où le bruit effectif est moindre que celui qui est toléré dans le DS III (par exemple Grand-Morillon, Soret, etc.)*, au plan...»

En effet, dans les quartiers où le degré d'alerte n'est pas atteint, il n'y a pas lieu d'attribuer un degré III; on ne va pas augmenter les nuisances, cela serait contraire à l'esprit de la loi. D'autre part, là où les plans localisés indiquent un degré II, il serait illogique de prévoir un degré de sensibilité III, alors que la parcelle d'à côté est classée en degré de sensibilité II de manière tout à fait semblable. Mon amendement est donc peut-être un cran en dessous. Mais, pour moi, si on arrivait déjà à assainir le bruit sur 70 km de routes en ville, on aurait déjà fait un grand pas. Par la suite, on pourra toujours voir si on arrive à faire encore mieux. Certaines personnes ont d'autres opinions; elles préféreraient assainir partout et elles ont aussi raison sur le fond. Nous avons déposé ces deux amendements et nous verrons ce qu'il en ressortira.

M. Bernard Paillard (AdG). J'aimerais dire que les deux amendements Verts vont dans le sens d'une amélioration du cadastre du bruit. Certes, nous les soutiendrons, mais ce dossier est explosif. J'aimerais quand même rappeler que le 14 septembre 1994 j'ai déposé une motion concernant à la fois une demande d'information du Conseil municipal par la diffusion du cadastre du bruit réalisé par le Service d'écotoxicologie cantonale et une demande d'information sur les mesures qui allaient être prises par notre collectivité. Il y a quatre ans que cette motion est enterrée, à l'étude de la commission de l'aménagement et de l'environnement dont le rapport ne nous est toujours pas parvenu.

Il faut qu'on prenne conscience que l'on est en train de jouer avec des délais sur une véritable bombe à retardement. Nous allons devoir appliquer des normes fédérales. Qui va financer ces mesures – je le rappelle – contraignantes, les communes, le Canton, les propriétaires? Faudra-t-il aménager la chaussée, les vitres, et qui devra financer tout cela? Ce sont des dizaines de millions, voire des centaines de millions de francs qu'il faudra prévoir si on veut véritablement appliquer ces normes et avoir une clef de répartition.

Le problème est aujourd'hui urgent, et nous nous y sommes pris bien tard pour ne pas répondre à la question que les autorités fédérales nous posent depuis des années. Etant donné l'urgence, il faut voter aujourd'hui le soutien à cette proposition. Quant aux amendements des Verts, j'avoue que je les soutiendrai, mais avec quelques réserves. En effet, il y a un travail scientifique qui est fait derrière le cadastre du bruit, que je salue. Ce travail a été fait à partir de mesures sérieuses, avec des degrés de tolérance, et je trouve un peu curieux qu'on s'amuse à revenir sur ces classifications qui ont été faites à partir de mesures objectives. C'est un peu comme si on disait: «Oui mais, cette zone industrielle, ne devrait-on pas la classer en zone forestière? et puis, ce serait bien que ce soit une zone pour villas», etc. Cela n'est pas notre rôle. Notre rôle, c'est déjà une tâche immense, consiste à prendre en compte le travail scientifique qui a été fait, les obligations fédérales

légales dans lesquelles nous nous trouvons et d'y apporter une véritable réponse, une réponse politique et financière. Il y a donc bel et bien urgence, Monsieur le président.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai entendu tout à l'heure la représentante des Verts qui disait: «Pour nous, c'est important.» Pour M. Paillard, c'est important aussi, je l'ai aussi entendu dire cela. Pour les représentants socialistes, qui se font un peu silencieux, en l'état, c'est essentiel. Pour les radicaux, que nous entendrons probablement tout à l'heure, c'est essentiel aussi. Pour les démocrates-chrétiens, qui sont des gens responsables, c'est essentiel également. Pour les libéraux, qui sont des gens responsables, c'est évidemment un élément cardinal et, pour nous aussi, nous revendiquons l'importance de la matière, et vous ne pouvez pas vous arroger l'importance de l'application des normes en matière de bruit. Pour nous aussi, il est essentiel de considérer le repos des gens, pour nous aussi, il est essentiel de considérer que le bruit est une nuisance, pour nous aussi, il est essentiel d'admettre que, dans une cité, il y a des moments où nous devons tolérer et il y a des moments où, effectivement, le repos a la primauté. Madame, Messieurs les doctrinaires, vous n'avez pas le monopole du silence. Mais, quoi qu'il en soit, ni vous ni moi n'avons, en l'occurrence, choisi de vivre dans une chartreuse, ni vous ni moi n'avons choisi la règle du silence absolu.

La question qui nous est posée est celle du degré de sensibilité au bruit qu'il nous convient d'accepter dans le cadre d'une vie communautaire. Loin de moi de souscrire aux propos de M. Valance qui veut que les libéraux soient des tout bagnoles, sous-entendu des adeptes du tout klaxon, méthode cairote, voire du tout chahut, méthode coupe du monde de football. Loin s'en faut, nous sommes aussi sensibles à la nécessité de nous reposer après de longues journées de travail, nous sommes aussi sensibles aux charmes de la vie, quoi que l'on en dise et, ce faisant, nous sommes également conscients du fait que les voitures sont effectivement un obstacle.

L'enjeu, dans le cas présent, ne consiste pas à faire une guerre des tranchées, mais à savoir si, sur un sujet comme celui-ci, il y a lieu d'entrer dans une réflexion ou s'il y a lieu d'entrer dans une doctrine. Ce que j'ai entendu à l'instant, en particulier de la part d'un représentant de Solidarités ou de la part d'une représentante des Verts, c'est de la doctrine et non pas de la réflexion. Ce que j'ai entendu de la part de M. Paillard, c'est effectivement une volonté d'entrer dans une réflexion, mais avec des freins terribles. Cependant, quand on veut réfléchir, il ne faut pas mettre des sabots, cela n'est pas possible! Vous ne pouvez pas dire, Monsieur Paillard: «Je n'ai pas envie et j'ai envie», ce faisant vous êtes en train de vivre une situation complètement schizophrène, et j'ai envie de vous dire,

indépendamment du fait qu'il y ait ou non du bruit ce soir, que vous allez mal dormir. Effectivement, il faut avoir la paix dans son esprit et se dire que ce qui mérite d'être approfondi doit l'être.

En fait, je ne comprends pas l'enjeu de la course que vous voulez vivre. Je ne comprends pas ce que vous craignez. Qu'imaginez-vous? Imaginez-vous que les libéraux vont vous faire de nouveau 64 amendements sur ce projet? Mais ils n'en n'ont ni la force ni la volonté. La volonté qu'ils ont, ou que, en tout cas, j'ai, moi qui me suis, comme vous, donné la peine de lire la proposition du Conseil administratif, c'est de la comprendre. Je ne vous cache pas qu'à titre personnel je n'y ai rien compris, mais vraiment rien. Je n'ai pas compris quelles étaient les limites de bruit envisagées. J'ai compris que, dans certaines zones, on avait le droit de faire ceci ou cela, mais je n'ai pas compris ce que cela signifiait en termes de bruit. On me dit que ce sont des zones mixtes, qu'il peut y avoir de l'artisanat et de l'habitat, mais on ne m'a pas dit si c'est un artisanat raisonnablement silencieux ou, au contraire, un artisanat du type enclume, enfin des méthodes de travail relativement bruyantes.

Par conséquent, je demande quand même à tout le moins de comprendre. Je vous demande donc en acceptant de renvoyer cette proposition en commission non pas de vous prêter au jeu des amendements, mais de m'éclairer, parce que je suis un être qui aime comprendre, qui ne comprend pas tout de suite et qui ne comprend pas sans qu'on l'aide. Et, ce faisant, je me réjouirai vivement de lire le rapport de manière à comprendre ce que l'on entend par le degré de bruit que l'on entend attribuer au quartier des Pâquis cité par les Verts.

Je ne vous cache pas que je n'ai pas du tout compris la situation particulière de la Vieille-Ville, notamment en ce qui concerne le mélange avec l'artisanat, car je ne vois pas très bien quel artisanat on va y introduire. Je n'ai rien contre le fait qu'on introduise de l'artisanat à la rue des Granges. Comme «catho», si vous voulez introduire de l'artisanat dans la Mecque protestante, ce n'est pas mon problème, ce n'est pas moi qui vais m'y opposer, mais je ne vois pas comment vous allez faire.

Je ne comprends pas que des zones qui sont traditionnellement à caractère raisonnablement industriel, comme la Queue-d'Arve où se trouvaient auparavant Similor et les TPG, soient traitées de la même manière que les Pâquis. Pour moi, tout cela est mystérieux et, si personne ne veut me l'expliquer, je continuerai à dire: «Dans ces conditions, c'est non.»

Toutefois, de là à croire que nous entrons dans un combat de tranchées, que nous allons, à coup de lames de rasoir, dessiner quelques cicatrices, non pas sur les joues des adversaires d'en face, mais sur ce plan qui nous est proposé, vous vous trompez. Par contre, je crois qu'il est légitime que l'on nous éclaire, pour

que nous puissions à notre tour éclairer nos lobbies. Et, si vous voulez me faire croire que vous avez compris ce qui est dit dans cette proposition, eh bien, soit je vous décerne à tous un Prix Nobel, soit je vous dis que vous me snobez et que vous n'êtes pas sérieux. Comme je n'ai pas le loisir de vous décerner le Prix Nobel, je peux par contre vous dire, en toute candeur et en toute liberté, que vous n'êtes pas sérieux.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je suis surprise, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de l'extraordinaire légèreté avec laquelle ce parlement entend, ce soir, expédier un sujet brûlant au plan politique et, très certainement, brûlant au plan financier, comme M. Paillard l'a très justement dit tout à l'heure.

J'aurais aimé tout de même que nous prenions tous conscience de ce que signifie l'établissement de ce cadastre scientifique, qui ne peut souffrir – Madame Künzler, je vais vous faire de la peine – un amendement sur une zone que vous connaissez bien. En réalité, Madame, je souhaite dire au groupe écologiste qu'il est impensable que le Conseil administratif accepte des amendements dont il ne peut en aucun cas vérifier la portée, mais dont la seule lecture fait penser que les conséquences, pour la Ville de Genève, seront, à terme, infiniment pires. En effet, les responsabilités qui seront les nôtres, inévitablement – et à cet égard, il y a aujourd'hui, hélas, plus de questions que de réponses – sont assez importantes pour qu'on s'en soucie.

Si le Conseil municipal souhaite effectivement voter ce soir ce cadastre du bruit, j'aimerais, pour ma part, que l'on renonce au moins aux amendements déposés par le groupe écologiste, amendements dont nous n'avons pas pu vérifier la teneur et qui pourraient aggraver un peu plus les effets des décisions prises et la publication de ce cadastre. Donc, si on ne l'étudie pas en commission, au moins ne fragilisons pas une proposition qui a été étudiée avec soin et dans l'intérêt général pensons-nous.

Pour le reste, nous sommes d'accord que, tant l'Etat sur les problèmes d'émissions, que la Ville sur les problèmes d'immissions, sur les problèmes de construction, sur le type de matériau, devront intervenir. Mais n'aggravons pas une situation qui me paraît délicate et qui ne peut que nous entraîner dans des coûts dont vous n'avez même pas idée aujourd'hui.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Si j'ai déposé cet amendement, ce n'est évidemment pas seulement pour les endroits que je connais, qui sont simplement cités comme exemples. Je n'ai pris ces exemples que dans la zone de développement III, c'est-à-dire dans des lieux habités. Si un PLQ devait se faire dans ces

lieux, on passerait de toute façon en zone de sensibilité II. Par conséquent, autant aller de l'avant et attribuer un DS II à cette zone, puisque, de toute façon, si on faisait un projet de construction, ce serait ce degré de sensibilité de bruit qui serait attribué.

D'autre part, le deuxième point important concerne les endroits actuellement silencieux. Je ne vois pas pourquoi on leur attribuerait un degré de bruit supérieur à celui qui est actuellement en vigueur dans ces zones, puisque le but de l'Ordonnance fédérale est de diminuer le bruit, ou tout au moins de le stabiliser. Il ne faut surtout pas adopter un plan qui prévoit de pouvoir l'augmenter. Ces deux points me semblent donc importants.

Quant à l'autre amendement des Verts, je laisserai le soin à mon collègue Marquet de le défendre. Il est vrai que, pour appliquer ces degrés de sensibilité au bruit, il y aura des implications financières. A ce niveau-là, il faut savoir ce qui est important pour nous. Va-t-on renoncer, pour de simples raisons financières, à prendre des décisions pour la santé de nos concitoyens? Ne vaut-il pas mieux aller de l'avant et, ensuite, prendre des mesures?

Je rappelle qu'actuellement, avec cette proposition, on accepte seulement des degrés de sensibilité au bruit, on n'accepte pas encore le plan de mesures qui va suivre et qui aura des implications financières. Nous aurons tout le loisir de rediscuter de cela le moment venu.

M. Alain Marquet (Ve). Je tiens à rappeler brièvement que, pour cet objet aussi, un peu comme pour le parcage sauvage sur la plaine de Plainpalais, c'est un préavis qui nous est demandé. Comme j'imaginai tout à l'heure le Conseil administratif s'asseyant sur notre décision à propos du parking sauvage sur la plaine de Plainpalais, je peux parfaitement imaginer le Conseil d'Etat en faire autant pour le préavis que nous lui donnerons.

Simplement, si nous proposons d'accepter cette proposition amendée, c'est que nous l'avons étudiée et que nous avons eu l'impression d'y comprendre quelque chose, essentiellement quelque chose de très important. Nous souhaitons simplement en abaissant le seuil au degré II, être en conformité avec les principes mêmes énoncés dans le document du DAEL qui, à la page 3, précisent que le degré de sensibilité II est affecté aux «zones où aucune entreprise gênante n'est autorisée» – et c'est écrit noir sur blanc – «notamment» aux «zones d'habitations». On ne peut pas être plus clair que cela, et c'est donc dans ce sens-là que notre amendement souhaite aller.

J'aimerais encore rappeler que les choix que nous faisons en matière de bruit engagent notre responsabilité et que ceux qui se refusent à les faire engagent la

leur. Pour nous, l'enjeu est la santé publique. M^{me} Burnand évoquait tout à l'heure les conséquences dramatiques que pourrait avoir, en matière de financement, un choix un peu plus restrictif en matière de bruit. Je me permettrai de lui rappeler que les conséquences sanitaires sont aussi une forme de conséquences financières, qui sont souvent bien plus élevées, car il est toujours souhaitable de faire un travail initial plutôt qu'un travail ultérieur. La prévention est toujours préférable à l'intervention sur la maladie elle-même. C'est donc dans ce sens que va notre amendement: se contraindre à des degrés de sensibilité qui sont, certes, peut-être plus difficiles à atteindre, mais qui, à terme, proposent une qualité de vie nettement améliorée pour notre population et un état sanitaire que personne ne saurait négliger, eu égard aux coûts qu'il pourrait engendrer par la suite pour les traitements.

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Lorsque j'entends les propos qui viennent de se tenir, je me dis qu'on veut vraiment faire le bonheur des gens contre leur volonté.

Il y a quelques jours, une séance d'information a été organisée au Muséum d'histoire naturelle, à l'intention des conseillers municipaux faisant partie de trois commissions, soit 45 personnes. Je regrette que seulement quatre conseillers et conseillères municipaux y ont participé...

M. Alain Marquet (Ve). Nous travaillons, nous!

M^{me} Alice Ecuivillon. Ce que je voudrais dire, c'est que cette proposition doit être renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle mérite une étude approfondie, elle mérite vraiment que l'on y réfléchisse. Je trouve que ce sujet est trop grave pour que l'on prenne une décision sur le coup de l'émotion.

Lors de cette matinée d'information, qui était par ailleurs très intéressante, mais aussi assez effrayante, parce que j'ai beaucoup entendu parler d'habiter, mais je n'ai pas entendu parler de vivre, de liberté de vivre. Il y a des gens qui supportent les bruits, d'autres qui ne les supportent pas, c'est vrai.

Je crois que cette proposition mérite toute notre attention et doit être approfondie.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Ne me faites pas l'insulte, Monsieur Marquet, de penser que je me désintéresse des problèmes

sanitaires de la population et du bruit en ville. Figurez-vous que j'y suis certainement exposée autant que vous, si ce n'est peut-être plus en certaines circonstances, et de fait personne ne peut être indifférent à ces problèmes.

Je disais tout à l'heure que vous semblez pétri de certitudes sur les effets du cadastre du bruit que vous voterez ce soir. Mais, en l'occurrence, je viens simplement, pour ma part, de recevoir un premier avis de professionnels que j'ai consultés, en l'occurrence mes juristes, pour essayer de répondre à des questions pour lesquelles on n'a toujours pas de réponses. On ne sait pas, effectivement, quel pourrait être ensuite le plan de mesures, mais celui-ci découlera nécessairement du vote de ce cadastre du bruit. C'est ce que j'essaie de vous faire comprendre ce soir et je ne souhaiterais pas, quelles que soient nos bonnes intentions, et Dieu sait si elles sont nombreuses dans ce domaine, que l'on vote vos amendements, parce que nous n'en connaissons absolument pas les conséquences. Aussi, je répète, si vous adoptez ce soir ce préavis, si vous votez l'arrêté en question, votez-le au moins sans amendement, puisque vous n'avez pas étudié avec tout le sérieux nécessaire cette proposition.

M. Pierre Reichenbach (L). Je ne voulais pas prendre la parole, mais je veux quand même dire quelques mots. Je trouve navrant que l'on fasse un débat de commission en séance plénière! En somme, dans cette enceinte, il y aurait 20 acousticiens et 60 «couillons». Alors, moi, je me sens un peu frustré. Personnellement, j'aurais préféré avoir cette discussion en commission avec des gens capables de nous expliquer ce que sont des décibels et comment se font ces courbes de sonorisation. Que vous ne vouliez pas le faire, c'est votre droit. Je suis frustré, parce que j'aurais bien voulu entendre certaines personnes qui ont pondu cette norme et qui auraient pu nous donner des informations extrêmement importantes dans la compréhension de tous les dispositifs utilisés. Alors, continuons, faisons un troisième débat et, quand on viendra dans une commission avec des normes, des normes acoustiques ou antibruit, tout le monde va s'étonner qu'on n'y comprend plus rien! D'avance, je vous remercie du travail pour le Conseil municipal et, comme je fais partie des 60 «couillons», je vous signale que je suis frustré.

M. Michel Ducret (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on ne demande pas au Conseil municipal de tripoter ce projet de plan. On peut éventuellement formuler des recommandations au cas où notre préavis serait positif, ou de bonnes motivations au cas très éventuel où il serait refusé, parce que, dans tous les cas, il ne s'agit pas de savoir si les degrés de sensibilité au bruit attribués sont suffisants ou pas au sens général. Nous n'avons en effet

pas à nous prononcer, Mesdames et Messieurs, sur les degrés de valeur de réduction globale, qui sont déterminés par une ordonnance fédérale prise pas le Conseil fédéral et qui prescrit, entre autres, aux cantons d'appliquer cette ordonnance. Les valeurs sont donc fixées par la Confédération et chaque canton doit les appliquer par secteurs. Ici, le canton a fait ce découpage en secteurs et nous le propose.

Ce que nous pouvons éventuellement faire, au travers des recommandations, c'est, après examen en commission, et non en séance plénière, dire que tel et tel sites, ou tel et tel endroits devraient être compris dans un autre secteur que celui qui est proposé; de toute façon, notre compétence n'ira pas au-delà d'une recommandation.

Il faut cesser de vouloir faire ce genre de débat en séance plénière. On doit renvoyer ce genre de proposition en commission, c'est la moindre des élégances, la moindre des choses envers les gens qui l'ont établie ou qui ont été auditionnés en commission. Nous devons donner notre avis de citoyens de la Ville par rapport au canton. Voilà notre devoir, voilà nos possibilités. Nous n'avons pas à dire si les taux de réduction qui découlent de l'ordonnance fédérale sont suffisants ou pas. Cela n'est pas de notre compétence et ce n'est même pas de celle du Canton.

Le président. Nous passons aux votes. La première proposition est celle de M. Pattaroni qui demande un renvoi de la proposition N° 435 à la commission de l'aménagement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Cette proposition est donc renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous avons fait trois heures de débat pour rien. Merci à ceux qui ont proposé le renvoi en commission!

5. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les activités périscolaires organisées par l'association ECLA sont fréquentées par 126 enfants;
- que ceux-ci devraient, par décision de la Ville en vue de l'ouverture du chantier de l'école, quitter le chalet qu'ils occupent au 15 mars prochain;
- qu'aucun lieu équivalent n'a été proposé;
- qu'accessoirement la transformation du chalet en cabane de chantier provisoire n'est pas la meilleure garantie de sa conservation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir les activités d'ECLA au moins jusqu'à fin juin dans le chalet de l'avenue Peschier.

M. Didier Bonny (DC). Je vais vous expliquer ce qu'il en est de cette motion, même si le texte est déjà clair. Sans vouloir trop allonger, il faut faire un petit rappel de ce qui s'est passé ces trois dernières années au sein du Conseil municipal à ce sujet.

Tout d'abord, il faut remonter à mars 1996, au moment où la subvention pour le Centre de loisirs de la Maison du Bout-du-Monde avait été coupée, suite aux problèmes que l'on connaît et sur lesquels je ne vais pas revenir. A ce moment-là, deux rapports ont été déposés: un rapport de majorité et un rapport de minorité que j'avais personnellement écrit. Ce dernier demandait que l'on prolonge de trois mois cette subvention, afin que les enfants qui étaient utilisateurs de la Maison du Bout-du-Monde puissent tout de même profiter des activités qui se déroulaient jusqu'à la fin de l'année scolaire. La majorité de ce plénum en avait décidé autrement, et, suite à cela, des parents se sont réunis et ont fondé l'Association ECLA. Depuis, nous avons eu l'occasion de traiter, au sein de ce plénum, deux pétitions. Les deux pétitions demandaient que l'Association ECLA puisse disposer de locaux, afin que les activités puissent avoir lieu. (*Des conseillers municipaux discutent dans les travées.*) Après l'étude de la première pétition...

Monsieur le président, très franchement, pour moi, cela passe encore, mais il y a des gens qui attendent depuis des heures que l'on traite ce point. Je trouve que

¹ Urgence acceptée, 3237.

la manière dont les conseillers municipaux se comportent est tout à fait scandaleuse et qu'elle donne vraiment une image honteuse de ce Conseil municipal. Alors, faites de l'ordre et demandez à ceux qui ne veulent pas m'écouter de sortir! Je ne suis pas vexé, car ils ont le droit d'aller à la buvette.

Je continue. Après l'étude de la première pétition qui recommandait de donner les locaux à ECLA, aucune solution n'a été trouvée, cela pour différentes raisons. M. Rossetti – dont je regrette l'absence ce soir, sans doute est-il dûment excusé – espérait toujours pouvoir récupérer la Maison du Bout-du-Monde et il n'avait pas de locaux à disposition.

Ensuite, il y a eu une deuxième pétition. Les conclusions étaient toujours les mêmes; elles demandaient des locaux pour l'Association ECLA, qui, entre-temps, s'était plus ou moins débrouillée avec des locaux qui lui avaient été prêtés, mais dans lesquels il n'était pas possible de faire un travail de longue durée.

Enfin, à la rentrée 1998, une solution est apparue avec le chalet de l'avenue Peschier qui avait été libéré en attendant que se réalisent les travaux de l'école de l'avenue Peschier. Ces travaux vont bientôt débiter, et l'Association ECLA qui se trouve dans le chalet est de nouveau à la case départ, c'est-à-dire qu'elle risque de se retrouver sans locaux d'ici un mois. Il nous semble, à nous motionnaires, qu'il ne faudrait pas répéter ce qui s'est déjà passé en 1996, c'est-à-dire que les enfants, il y en a une centaine, se retrouvent, en plein milieu d'année scolaire, sans activités et que les parents qui confient la garde de leurs enfants à ECLA le mercredi se retrouvent sans solution. Il est vrai qu'il y a la Maison de quartier de Peschier, mais, pour différentes raisons, cette maison n'est pas capable d'absorber tous ces enfants. A Champel, ce problème devient récurrent, étant donné que la population a évolué et que, maintenant, beaucoup d'enfants ont besoin de ce genre de structures pour pouvoir être pris en charge le mercredi.

Aussi sommes-nous persuadés qu'il est possible, pendant ces trois mois, de trouver une autre solution pour le chantier. Ce chalet – certains l'ont peut-être visité à l'occasion des portes ouverte d'ECLA – a un certain cachet et, franchement, entreposer des outils et le garder pour les ouvriers, cela ne me paraît pas forcément une excellente chose. C'est pourquoi nous demandons que l'Association ECLA puisse y rester jusqu'à fin juin. D'ici là, il ne me semble pas très difficile de trouver une autre solution pour le chantier. Voilà donc le but de cette motion et j'espère qu'elle sera largement approuvée par ce plénum lors du vote tout à l'heure.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me souviens d'avoir assisté à la séance de remise des prix du concours d'architecture pour la future école de Peschier

que M^{me} Burnand avait organisée. Elle nous avait expliqué le cahier des charges, les motifs qui avaient amené le comité du jury à préférer le projet sélectionné par rapport à tous les autres. Oh! Ce projet n'était pas sans défaut. Son défaut principal était d'être indivisible, et le Conseil municipal a cherché à de nombreuses reprises et par tous les moyens à expliquer à M^{me} Burnand que son projet était bien, mais qu'il fallait faire un demi-groupe scolaire. M^{me} Burnand nous a toujours dit: «Je choisis ce projet, parce que c'est le meilleur pour différents motifs, mais ce projet n'est pas divisible.» Nous avons fini par baisser les bras.

Quelle était la valeur de ce projet? Eh bien, il avait deux valeurs. D'une part, ce projet respectait le jardin, notamment la petite fontaine qui se trouvait dans le parc, en regard de la rue Maurice-Barraud. D'autre part, c'était le seul projet qui sauvegardait le chalet. Eh oui, l'architecte avait considéré qu'il était nécessaire de sauvegarder le chalet; aucun autre n'avait cru cela utile. M^{me} Burnand avait estimé que ce motif, à lui seul, suffisait pour que l'on confiât la responsabilité de construire l'école Peschier à cet architecte. Nous lui en savons gré et ECLA en particulier lui en sait gré. Cela signifie-t-il pour autant qu'aujourd'hui le chalet doit être transformé en une cabane de chantier? M^{me} Burnand nous a expliqué tout à l'heure que nous avons voté, dans le crédit de construction, une économie sensible en ce qui concerne l'absence de frais d'installation de cabane de chantier, puisque le chalet était à disposition. Eh bien, je vous mets au défi de trouver dans la proposition une ligne qui concerne la mise à disposition du chalet! Etait-ce peut-être une clause secrète? Encore faut-il... (*Remarque de M^{me} Burnand.*) Il n'y avait pas une ligne à ce sujet, c'était une clause secrète, Madame Burnand! Encore fallait-il effectivement que cette clause, si vous voulez nous l'imposer aujourd'hui, nous eût été exposée alors, et, à ce moment-là, sans aucune hésitation, nous aurions voté une augmentation de la ligne de crédit pour tenir compte du coût, certes misérable, mais du coût qui consiste à installer trois conteneurs en vue de permettre l'installation du chantier.

Cela dit, je suis comme M. Bonny, je ne crois pas qu'un chalet soit le lieu pour déposer pelles ou pioches au mieux, compresseurs au pire nécessaires à un chantier. En revanche, je crois volontiers qu'un vestiaire est nécessaire, mais je ne pense pas qu'une salle de bains construite en 1924 soit dans les normes syndicales pour des ouvriers dont nous savons qu'ils doivent quitter les chantiers à 17 heures, douchés. Ce n'est pas l'unique douche de l'établissement qui va permettre de doucher tout le personnel du chantier, de sorte que si nous imaginons utiliser ledit chalet à cette fin, il va falloir soit admettre que la Ville ne respecte pas les obligations syndicales – c'est ce à quoi pourtant d'autres groupes que le groupe libéral sont le plus attachés – soit admettre qu'il faudra encore faire des travaux essentiels dans le chalet et notamment en ruiner totalement la nature. Alors, soyons un peu raisonnables.

Nous avons accepté ce chantier, nous avons accepté ce projet. Vous avez dit, Madame Burnand, que c'était le meilleur projet parce que le chalet était sauvegardé. J'étais là quand vous avez tenu ces propos et je ne suis pas loin d'y souscrire.

Cela dit, si votre attachement à ce chalet est si grand, alors admettez qu'il ne peut pas servir de baraquement à un chantier. Pour un baraquement de chantier, il existe du matériel tout à fait adéquat, tout à fait conforme aux normes syndicales et tout à fait pertinent. Ce sont des conteneurs et ne nous faites pas croire que les conteneurs de chantier coûtent le même prix que les conteneurs que vous nous imposez pour les écoles provisoires, non, rassurez-vous, ils coûtent quelques francs et quelques centimes. Alors, Madame Burnand, je vous invite à aller au bout de votre remarque de tout à l'heure, plutôt que de vous enfuir, et de nous indiquer le montant que représente le coût d'un baraquement de chantier de type conteneur. Je me fais fort de présenter à l'instant un amendement à votre crédit de construction, afin que ces quelques francs et quelques centimes soient intégrés dans le coût d'une école dont le prix – je ne l'ai plus à l'esprit – demeure de toute façon astronomique pour ne pas dire historique. En tout cas, du point de vue financier, il se place en deuxième rang, derrière le projet de Pré-Picot. Par rapport au prix de cette école – mais, pour Champel, évidemment, rien n'est assez beau, j'en conviens, je suis le premier à le dire – le prix de quelques conteneurs est de toute façon négligeable.

Alors, donnez-nous le prix de ce baraquement de chantier de type conteneur et nous ferons l'amendement. Si vous ne voulez pas nous donner ce montant aujourd'hui, donnez-le-nous pour la prochaine séance, nous vous le voterons, cela n'est pas le problème, mais allez au bout de vos idées! Vous avez dit que ce chalet était une merveille, une perle; eh bien, préservez-en la valeur et n'en faites pas une salle de douches collectives. (*M^{me} Burnand sort de la salle.*) Au revoir, Madame Burnand!

Mesdames et Messieurs, chers collègues du Conseil municipal, je suis convaincu que la seule démonstration que vient de vous faire M^{me} Burnand vous confirme dans la vérité de mes propos. Merci.

M. Guy Valance (AdG). Je salue la belle sortie de M^{me} Burnand. M. Froidevaux a longuement mais bien parlé. Je serai beaucoup plus bref.

Je suis littéralement atterré par la position du Conseil administratif; c'est véritablement effarant. Il n'y a pas à ergoter pendant des heures: il y a d'une part des enfants pour lesquels il est nécessaire de proposer un cadre adéquat et d'autre part d'éventuels bureaux de chantier. Le choix n'a même pas besoin d'être discuté.

Les motionnaires ont raison, donc nous votons cette motion, cela va de soi, et nous rejetons bien sûr la ligne complètement incompétente du Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de maintenir les activités d'ECLA au moins jusqu'à fin juin dans le chalet de l'avenue Peschier.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la modification partielle des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP) (N° 390 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Pierre Lyon.

Le Conseil municipal a décidé de renvoyer la proposition N° 390 à la commission des finances qui l'a examiné au cours de trois séances, soit le 9 décembre 1998, le 6 janvier 1999 et le 19 janvier 1999.

L'ensemble de la commission, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, ainsi que ses 14 membres, ont fait l'étude en détail de ce projet.

Nous remercions M^{me} Andrée Privet pour son travail sur la rédaction des notes de nos séances.

¹ Proposition, 724.

En introduction

Afin de faciliter la mise en œuvre des mesures de restructuration envisagées par le Conseil administratif de la Ville de Genève, celui-ci a demandé au comité de gestion d'examiner la possibilité de maintenir affiliés à la CAP des groupes d'assurés qui seraient transférés dans d'autres institutions. Pour répondre à cette demande et en prévision d'une démarche analogue prévisible de la part des Services industriels de Genève, le comité de gestion propose d'ouvrir la caisse à des institutions dont le personnel serait majoritairement constitué d'employés issus de la Ville de Genève ou des Services industriels de Genève.

Par ailleurs, eu égard aux effets de la 10^e révision de l'AVS qui a porté l'âge terme AVS pour les femmes à 63 ans dès le 1^{er} janvier 2001 et à 64 ans dès le 1^{er} janvier 2005, une révision des articles relatifs à l'«avance AVS» s'impose. Le comité de gestion propose donc un nouveau système d'«avances AVS» plus souple, tant pour les femmes que pour les hommes.

D'autre part, la loi fédérale sur le libre passage prévoit le calcul d'une prestation de libre passage minimum. Or, l'augmentation du taux de cotisations CAP intervenu au 1^{er} janvier 1998 a pour conséquence que le montant minimum légal n'est, pour les jeunes assurés, plus atteint par la prestation de libre passage calculée selon l'article 62 des statuts de la CAP, qui se réfère à une échelle de prestation de libre passage figurant à l'annexe A. Le comité de gestion propose d'adapter l'échelle de l'annexe A en fonction du nouveau taux de cotisations afin que la prestation de libre passage de la CAP soit au moins égale à la norme minimale.

En outre, le comité de gestion de la CAP, constatant que l'application des articles 18 et 20 des statuts pouvaient prêter à confusion, tous deux traitant de réduction de salaire assuré, juge nécessaire de préciser leur champs d'application respectifs afin d'éviter une interprétation erronée. En rappelant cette introduction de la proposition du Conseil administratif, il est important pour notre Conseil de souligner ces éléments.

Séance du 9 décembre 1998

Audition de M. Jean Erhardt, secrétaire du Conseil administratif, M. Pierre-André Eicher, administrateur de la CAP, et de M^{me} Antoinette Tonini, adjointe administrative à la CAP

M. Erhardt excuse l'absence du conseiller administratif P. Muller qui n'a pas pu participer à cette séance. La commission des finances examine cette proposition concernant cette modification qui lui a été transmise le 15 septembre 1998. Nous sommes là pour répondre aux questions des commissaires, ils proposent d'entendre M. Eicher qui présentera cette proposition.

Ce dernier dit d'emblée que ces modifications proposées n'ont aucune commune mesure avec le paquet que le Conseil municipal a traité en 1996, et qui est entré en vigueur en 1997. Ce sont des dispositions relativement mineures qui n'ont aucune incidence sur l'équilibre financier de la CAP.

Il passe ensuite en revue les différentes modifications en rappelant que la Ville souhaite créer certaines structures, ce qui pose un problème pour la prévoyance professionnelle, le comité de gestion serait disposé à accueillir le personnel de nouvelles institutions créées par la Ville ou les SIG, pour autant qu'au départ, elles soient formées d'au moins la moitié des gens qui actuellement sont assurés par la caisse. Il faut éviter de déséquilibrer la CAP. Il faut conserver l'homogénéité des membres. C'est une des raisons pour laquelle, il faut que cette condition soit remplie.

En ce qui concerne le *point 2: modification du système d'AVS*, il informe que jusqu'à présent, c'était un complément versé au gens qui prenaient leur retraite avant l'âge AVS pour compléter leur revenu. Il rembourse ce montant dès qu'il reçoit l'AVS. La CAP ne fait ni perte ni bénéfice sur cette opération. Ce principe a été conservé. L'âge de l'AVS a été modifié pour les femmes, et le comité de gestion propose une solution flexible pour tout le monde. On s'est adapté à cette nouvelle réalité.

Point 3: Modification de l'échelle de prestations de libre passage

Les cotisations n'ont pas été augmentées au moment de l'entrée des nouvelles dispositions statutaires. On a jugé utile d'adapter l'échelle au nouveau taux de cotisations pour que dans tous les cas les minimum légaux soient respectés.

Point 4: Dispositions applicables en cas de baisse de traitements assurés

Article 18 et 20

Pour éviter toute ambiguïté à l'avenir, on a revu leur rédaction sans aucun changement sur le fond.

Point 5: Autre modifications statutaires

Pensions complémentaires pour enfants de retraités ou d'invalides

Ces pensions avaient pour but de compenser les allocations familiales que perdaient les pensionnés dans certains cas. De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur, certains des pensionnés peuvent être avantagés par ce nouveau système. Dans certains cas, qu'il y ait cumul des prestations, on ne peut pas éviter cela.

Concernant l'adaptation de l'article 87, signature, c'est pouvoir délégué à certains membres du secrétariat pour qu'il puissent remplacer l'administrateur ceci améliore le fonctionnement de la CAP.

Acquisition immobilière

La caisse n'a pas la personnalité juridique, ce qui revient à dire que lorsque le comité décide d'acheter un immeuble, ce sont la Ville, les SIG ou l'Etat qui l'achètent et qui l'affectent à la Caisse de retraite. Les administrations ont donc un droit de contrôle et de veto sur les décisions du comité de gestion en matière immobilière, pour tous les autres investissements le comité agit librement. La modification proposée ne permet plus aux administrations de remettre en cause les décisions du comité de gestion en matière immobilière.

Un commissaire à trois interrogations

M. Eicher a parler de la nouvelle fondation, contrôlée par le Grand Conseil, et qui pourrait intervenir directement. Or, c'est la Ville qui paie les cotisations des personnes travaillant chez elle.

Par rapport au statut du SIS et l'affaire du départ à la retraite à 57 ans pour leur fonction, est-ce maintenu?

On a eu une motion en novembre examiné au Conseil, qui a été modifiée en séance par rapport à ce transfert qui pouvait se faire au niveau du domaine de la sécurité du canton, le SIS devrait conserver son appartenance à la CAP, son statut régi jusqu'à présent avec l'affaire des 57 ans. Par rapport a un transfert, quelle serait les répercussions?

M. Eicher comprend cette préoccupation. Compte tenu de la possibilité d'accepter dans la caisse des organismes externes, si le SIS – qui regrouperait les gens de la Ville et l'Etat – était formé et aurait plus de 50% de gens de la Ville, ceux-ci pourraient rester affiliés à la CAP, et les autres le devenir. Il faut alors définir qui va dans une caisse et qui va dans une autre. C'est un problème qui se poserait notamment à la petite enfance si quelque chose est créé. Si, par contre, ils ont tous le même statut, ils doivent tous être dans la même caisse. Dans la mesure où ils ont des activités différentes ou des statuts différents, on peut imaginer qu'il y ait deux caisses.

M. Erhardt rappelle que cette modification des statuts de la CAP relève d'une demande du Conseil administratif qui découle du plan de réforme de mai 1997 qui visait à réorganiser certaines activités. Trois étaient visés SIS, BPU et Grand Théâtre, qui ont fait l'objet d'une résolution examinée par le Cadher. La préoccupation du Conseil était évidemment de maintenir le niveau de la prévoyance professionnelle du personnel municipal, qui pourrait demain se trouver dans une structure juridique différente. La disposition du statut qui est proposée est de permettre la garantie de ce niveau du personnel du SIS, voire de la PC.

Un commissaire se pose la question si actuellement il y a des exemples de transfert à la CAP de personne extérieurs?

M. Eicher précise dans la mesure ou par exemple «Trajets» se rallierait à une entité de la Ville, on pourrait imaginer que cette association pourrait être affiliée à la CAP, pour autant que les gens venant de Trajets soient en nombre plus réduit que ceux émanant de la Ville.

Il rappelle que la Ville a simplement à la CAP de conserver des assurés qui seraient transférés dans des organismes créés par la Ville. On a fait un pas important. Non seulement, elle a accepté de conserver les assurés en question, mais en a aussi accepté d'autres.

M. Erhardt rappelle qu'il a été évoqué la municipalisation du personnel de la petite enfance. L'article en question, c'est de garder des employés qui sont aujourd'hui de la Ville, leur maintien à la CAP. Si des activités nouvelles sont confiées à la Ville, et si aujourd'hui des gens devenaient des fonctionnaires, ils seraient soumis aux conditions ordinaires de la CAP.

Le président cite le 6^e paragraphe du point 2, modification du système d'avance AVS.

M. Eicher répond, concernant l'avance AVS, il y a déjà une certaine souplesse aujourd'hui car on avance sur la rente présumée et les nouvelles dispositions nous font élargir cette souplesse.

Point 4: Adaptation formelle de l'article 18 et de l'article 20

Le président demande comment sont traités les crédits de rappels? En principe, ils sont mis en compte dit M. Eicher, et, lorsque l'assuré aura une augmentation de salaire, on va utiliser en priorité ce crédit pour financer l'augmentation qu'il aura.

Point 5: Autres modifications statutaires - Prestation partielle en capital

Ont-ils beaucoup de cas, par rapport aux gens qui partent à la retraite? Demande un commissaire.

Il y a deux volets, informe M. Eicher. L'article 39 existait déjà dans les statuts et il permet, au moment de la retraite, de convertir une partie de la pension en l'injectant à un bien immobilier, qui peut-être une résidence principale ou secondaire. Depuis 3 ans, on a une loi fédérale sur l'accession à la propriété et dans ce cas, l'assuré en cours de carrière peut prélever une partie de ses prestations pour une résidence principale. Pour lui, la contrepartie c'est une diminution de sa pension future.

Répondant à une question d'un commissaire sur le nombre de cas, M^{me} Tonini peut dire qu'il y en a une centaine par année avec un versement moyen de 80 000 francs.

Le président remercie les personnes qui viennent d'être entendues.

Séance du 6 janvier 1999

La commission a auditionné les représentants de la Commission du personnel, soit M. François Curty, président, M. Michel Godinat, et les membres du comité de gestion de la CAP, M. Albert Otter, M. Daniel Fitoussi, M. Bernard Court

M. Curty précise que la Commission du personnel a étudié cette proposition lors d'une de ses séances. Elle ne pose aucun problème et a été acceptée à l'unanimité.

M. Otter signale qu'il fait partie de la commission technique qui a participé à l'étude de la proposition de modification des statuts. Le comité de gestion a accepté la proposition à l'unanimité. Ils ont même travaillé pendant les vacances sur ce projet pour n'avoir pas de retard. Il ne fera pas des redites à ce que la commission a déjà entendu. Le point de modification qui ne découle pas de la 10^e révision de l'AVS, c'est la question de l'ouverture de la caisse à de nouvelles institutions de droit public créées majoritairement soit par la Ville soit par les SIG. Un aspect important concernait surtout les femmes. Pour bénéficier de l'avance AVS, il fallait modifier les statuts pour qu'elles puissent avoir la possibilité d'obtenir une avance sur 1 ou 2 ans supplémentaires, puisqu'à partir de l'an 2001 ce sera 63 ans l'âge de la retraite et en 2005, 64 ans. Il y a un taux unique de pourcentage financier hommes et femmes qui correspond à 8% des revenus par année. Ce qui veut dire que le prêt sera plus long. L'équilibre financier est quand même maintenu. Et il répondra aux éventuelles questions des commissaires.

Pour faciliter le travail de la commission, il serait pour le rapporteur important d'examiner les articles qui sont modifiés dans l'ordre qu'ils nous ont été remis.

Le président propose d'aller dans cet ordre des choses.

Article 6: Ouverture de la caisse

M. Otter précise que quelques exceptions ont été faites dans le cadre des communes. Le personnel des fondations des Evaux et des Trois-Chêne ont été rattachés à la CAP, mais figure une partie du personnel de la commune d'Onex et de Thônex.

L'actuaire a aussi souligné que c'est assez important qu'il y ait une symétrie entre les différentes fonctions, revenus, âge et sexe. En l'occurrence, le souci de maintenir la stabilité financière de la CAP.

Articles 18 et 20: Variation du traitement et réduction du traitement

Ce sont des articles qui sont liés, précise M. Otter. Cela pose une problématique nouvelle du point de vue de la gestion de la caisse de retraite. C'était la première fois où on s'était retrouvé dans une situation où le traitement assuré était en diminution. Il fallait le faire virer sur un compte bloqué pour ne pas arriver dans une situation de surassurance et pour maintenir les droits acquis conformément à la loi fédérale. On a vu quelque part un dysfonctionnement assez important. Si quelqu'un subissait une sanction disciplinaire et voyait son traitement diminué, la différence du traitement assuré serait mis sur un compte bloqué. Il fallait rééquilibrer cela, ce qui permet de régler les problématiques qu'il y a entre les SIG et les communes.

Article 35

Pas de remarques.

Articles 36 et 37: Avance AVS et remboursement de l'avance AVS

Pas de question.

Article 39: prestation partielle en capital

Pas de question.

Articles 45, 47 et 50

Pas de question.

Article 52: Amélioration rédactionnelle

Pas de remarque.

Articles 57 et 58

Pas de question.

Article 76

M. Otter précise que c'est lié à l'ouverture de la caisse à d'autres organisations.

Article 87: Signature

C'est une délégation de compétences à des membres du secrétariat de la CAP.

Article 90: Nature du contrôle des administrations

On voit dans la conjoncture actuelle et dans le domaine du logement, la problématique qu'il y a, précise M. Otter. Les bonnes opérations immobilières sont celles qui seront vendues aux enchères. Si on observe ce qui se passe, il y a souvent des opérations qui peuvent se faire à 30/40% en dessous des valeurs d'expertise. Cela pourrait résoudre beaucoup de problèmes.

M. Court pense qu'il faut admettre que le Conseil municipal devrait se départir de la caisse dans l'hypothèse de l'octroi de la personnalité juridique à la CAP. Au sein du comité de gestion, il y a des représentants du Conseil administratif, des SIG et des Communes. Aujourd'hui, il est difficile d'entrer en matière là-dessus. On est beaucoup plus liés à la signature des trois institutions.

Cela devrait faire l'objet d'un débat politique, dit M. Otter. Il faudra voir qu'elle sera le moment pour trancher la question.

Mais M. Court ajoute que c'est un dossier important. Il fait partie du comité de gestion et on essaie de trouver des solutions pour alléger un peu la CAP. C'est vraiment un toilettage qu'il faudra faire.

M. Otter rajoute que le groupe de travail auquel il a participé, et qui a traité cet aspect avec deux mandataires de l'Etat.

Le président fait remarquer que l'on a fait le tour des différents articles modifiés. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, il remercie les représentants du personnel pour leur audition.

Séance du 19 janvier 1999*Conclusion et vote de l'arrêté*

Un membre de la commission propose de passer rapidement au vote de l'arrêté, car pour sa part, on constate que les représentants du personnel étaient satisfaits de cette proposition et qu'ils ont négocié avec le Conseil administratif.

On est plusieurs à avoir considérés d'aller vite, rappelle un commissaire. Il suggère une motion dont il donne copie aux commissaires. Vote sur cette motion, à intégrer dans le rapport: elle est refusée par 9 non et 2 oui.

Vote sur la proposition N° 390 présentée par le Conseil administratif: elle est acceptée par les 11 membres présents, soit: 2 AdG, 3 S, 1 DC, 3 L, 2 R.

A la suite de l'acceptation de la proposition N° 390, la commission des finances a étudié très en détail cette amélioration des statuts de la CAP, cela pour le personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève ainsi que le personnel communal qui serait transféré dans l'administration cantonale. Nous vous recommandons d'accepter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M. Jean-Pierre Lyon, rapporteur (AdG). Avant de faire quelques remarques sur le travail de la commission, je dirai que ce soir l'ensemble du Conseil municipal se pose un certain nombre de questions à propos de l'ordre du jour. De nombreux objets sont reportés parce que les magistrats sont absents. Notre ancien collègue du Conseil municipal, M. Crettenand (Ve), avait lancé, au niveau des groupes politiques, l'idée de copier la formule du Grand Conseil, soit d'établir un ordre du jour en fonction des départements. Ainsi, chaque magistrat pourrait être présent au moment où on analyserait les propositions, les rapports de commission, les motions ou les interpellations se rapportant à son département. Je demande, Monsieur le président, aux six groupes politiques qui sont représentés ici de se demander si nous ne devrions pas changer la façon d'établir l'ordre du jour.

Maintenant, j'en viens à mon rapport. La commission des finances a fait un travail très concret. Elle a examiné la modification des statuts de la CAP et a très bien compris le problème qui touche l'ensemble du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées à la CAP.

Je tiens, en tant que rapporteur, à remercier officiellement la commission, qui a fait son travail en pensant aux personnes qui bénéficieront d'une retraite dans les mois à venir. Je tiens également à remercier le président du Conseil municipal d'avoir accepté de mettre ce rapport à l'ordre du jour de cette séance. En effet, comme j'étais un petit peu en retard sur les délais, je lui ai demandé de bien vouloir faire figurer ce point à l'ordre du jour de cette séance. Le président a accepté, et l'ordre du jour comportait bien la mention que ce rapport parviendrait un peu plus tard aux conseillers.

Je peux vous assurer que le personnel concerné sera satisfait, car, en plus des trente jours de délai référendaire, il y a trois mois d'attente pour bénéficier de la retraite. Certaines personnes attendent cette proposition de modification depuis la fin de l'année passée, car nous sommes tributaires de la 10^e révision de l'AVS, par exemple, en ce qui concerne l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes qui a passé de 62 ans à 64 ans.

J'ai profité de ce rapport pour vous donner tous les détails afin que vous puissiez vous rendre compte du travail effectué par la commission des finances avec

la CAP, avec les représentants du personnel et avec le Conseil administratif. La commission vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter la modification des statuts de la CAP.

J'encourage l'ensemble du Conseil municipal à montrer au personnel que nous voulons progresser et que nous faisons le maximum pour l'aider. Je rappellerai simplement, que cela plaise ou non, que, avec le blocage des salaires, le personnel a aussi fait un effort.

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter largement en faveur de cette proposition, afin de montrer au personnel que nous sommes en faveur de très bonnes conditions de prévoyance professionnelle et que nous tenons à améliorer les acquis sociaux. Merci d'avance.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (S). Comme vous avez pu le constater en parcourant le rapport, les différentes modifications statutaires ont reçu les explications nécessaires et ont été votées à l'unanimité des membres de la commission des finances. Néanmoins, il y a quand même deux sujets méritant que l'on s'y attarde quelques instants.

Le premier concerne l'ouverture de la caisse à certains types de personnels. Comme vous avez pu le voir, des modifications ont été apportées à cette problématique. Celles-ci permettent à la caisse, le cas échéant, d'accueillir dans son sein du personnel qui aurait été transféré dans une institution extérieure à la Ville de Genève, mais pour autant – et c'est cela qui peut poser un problème – qu'il soit majoritairement constitué d'employés issus de la Ville de Genève. Aujourd'hui, avec les différentes mutations que nous commençons à vivre, l'éventuel transfert des services, l'éventuelle création de fondations de droits privés ou publics, particulièrement dans le domaine de la sécurité, notamment du SIS, donc des pompiers, il eût été utile de présenter ces modifications statutaires et d'aller jusqu'au bout de ce processus, c'est-à-dire de permettre à la caisse, le cas échéant, d'accueillir en son sein du personnel qui viendrait d'institutions créées par les collectivités publiques, qu'elles soient de l'Etat ou de la Ville – et on va y arriver très rapidement, compte tenu des mutations et des négociations qui ont lieu aujourd'hui. Cette démarche n'engageait à rien et on aurait simplement économisé du temps, au lieu de devoir, peut-être dans six mois, renégocier avec les différents partenaires, tels que les SI, les autres communes et l'Etat, qui sont parties prenantes à la CAP. On sait que toutes ces négociations prennent du temps. Une des questions qui ont été posées était justement de savoir si l'on pouvait permettre à du personnel extérieur d'adhérer à la CAP, sous certaines conditions et pour

autant que cela ne mette pas en péril le plan de prévoyance de la CAP. On s'en approche à grands pas, notamment avec ce qui se passe dans le domaine de la petite enfance, où on se dirige peut-être vers la création d'une fondation municipale ou d'une municipalisation. Aujourd'hui, cela empêcherait le personnel d'adhérer à la CAP et ce ne serait donc pas une bonne idée.

L'autre problème également évoqué a trait à la personnalité juridique de la caisse. Vous avez pu voir que la CAP, contrairement aux autres caisses publiques et pour des raisons historiques – mais je pense qu'il faut aussi évoluer avec son temps – n'a malheureusement pas la personnalité juridique. Par conséquent, par rapport aux autres caisses publiques qui l'ont, il est vrai que la gestion de la CAP est un petit peu plus compliquée, puisque la CAP doit obtenir l'aval du Conseil administratif, des SI et des différentes instances pour pouvoir gérer les affaires au jour le jour. Aussi, parmi les propositions qui ont été faites, trouve-t-on également une demande de simplification de la procédure – ce qui est déjà un progrès – ce qui permet d'aller plus vite. Il reste néanmoins qu'il faut présenter un projet de modification des statuts qui donne la personnalité juridique à la caisse, afin de lui permettre de gérer ses avoirs et de mieux les rentabiliser, cela pour le bien de ses pensionnés et également de ses cotisants. Si on lui donne la personnalité juridique, la CAP pourra prendre des décisions en toute autonomie. C'est la raison pour laquelle certains commissaires, dont je suis, avaient déposé à la commission des finances une motion qu'on aurait souhaité voir intégrée au rapport. Monsieur le président, j'ai déposé cette motion sur votre bureau et on pourrait, si vous le souhaitez, en discuter en même temps que ce rapport. Cette motion ne remet absolument pas en cause le vote de l'arrêté du présent rapport. Les invites de cette motion demandent deux choses: la première, de présenter rapidement les propositions de modifications nécessaires, afin de permettre une ouverture complète de la caisse, c'est-à-dire de laisser la possibilité à des institutions externes d'adhérer à la CAP; la deuxième, de proposer avec les modifications nécessaires qui donnent la personnalité juridique à la caisse.

Il serait judicieux – et on gagnerait du temps – de traiter et de voter cette proposition et cette motion ce soir. Il est clair qu'on peut très bien mettre la motion à l'ordre du jour d'une future séance, mais, à ce moment-là, on devra refaire tout le débat sur le fond. Je pense que ce n'est pas très utile, autant faire le débat sur la motion tout de suite. C'est la raison pour laquelle je vous propose, Monsieur le président, en même temps que l'on vote l'arrêté qui entérine les modifications statutaires, de discuter de cette motion que j'ai déposée hier sur votre bureau et de la voter.

Le président. Je suis désolé, mais la motion sera votée le mois prochain. Je donne la parole à M. Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous avez bien compris, à la lecture du rapport, que la consultation a été extrêmement large sur cette affaire de la CAP. Je crois qu'il était difficile de faire plus, en termes de consultations, auprès des personnels des administrations, partenaires de la caisse de prévoyance, la CAP. J'ai écouté attentivement ce que vient de dire M. Sormanni. Je crois cependant qu'il était utile de procéder, du moins dans ce cas-là, étape par étape. Je crois qu'on a déjà fait preuve d'ouverture, Monsieur Sormanni, et je pense que c'est bien. Le résultat est excellent, puisque nous avons obtenu de la part de la commission des finances un aval complet.

En ce qui concerne les institutions subventionnées dont vous parlez, Monsieur Sormanni, vous savez également qu'il existe un organisme qui s'appelle la FOP, qui permet justement aux personnels de ces institutions de s'affilier à un organisme qui est aussi largement dépendant de la Ville de Genève. Toutefois, il est vrai qu'il existe une différence entre la FOP et la CAP.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous invite à faire ce que la commission des finances a fait il y a quelques semaines, c'est-à-dire d'accepter cette modification, et je remercie le rapporteur, M. Lyon, pour l'excellent travail qu'il vient d'effectuer.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble, il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 1 et ss. de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, notamment l'article 30, lettre w);

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Les statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale sont approuvés (en annexe).

Art. 2. – Ces statuts entrent en vigueur le 1.1.1999 et abrogent, dès cette date, toutes dispositions antérieures qui leur seraient contraires.

Annexe: tableau des articles modifiés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion N° 273¹ de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro, renvoyée en commission le 15 octobre 1997, intitulée: «Pour une Gérance immobilière municipale plus conviviale» (N° 433 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Françoise Pellet Erdogan.

Cette motion N° 273 est à mettre en relation avec la motion N° 269 concernant les gardiens d'immeubles ainsi que la motion N° 281 qui s'interroge sur la politique du logement au sein de la GIM. Toutes trois procèdent d'interrogations issues du Parti socialiste, concernant le bon fonctionnement de la Gérance immobilière municipale.

Lors de ses séances, la commission du logement a interrogé les groupes suivants, afin d'étudier de manière approfondie cette motion:

- l'association des locataires de la Ville de Genève;
- le magistrat;
- des concierges et gérants.

Le présent rapport se propose de reprendre, invite par invite, les réponses fournies par les auditions.

Première invite

«Diffusion de l'information tendant à la transparence de la gestion.»

Interrogé à ce sujet, M. Muller fait savoir que cette question relève d'une problématique plus générale. Il indique que M. Cingria est engagé à s'occuper particulièrement de ce problème. D'autre part, relève M. Muller, avant de pouvoir transmettre des informations, il convient d'avoir une idée claire et exhaustive d'une sorte d'état des lieux de la GIM, ce qui est en train de se faire.

M. Muller indique que le taux d'occupation des immeubles de la GIM est de 99% (logements squattés non compris).

Au 1^{er} avril 1998, il y avait 27 logements disponibles sur un total de 7467.

¹ «Mémorial 155^e année»: Développée, 2076.

Deuxième invite

«Développer une structure d'accueil et de renseignement susceptible de répondre aux problèmes concrets des locataires.»

M. Muller indique que cette structure existe déjà, accueillant en moyenne 25 personnes par jour.

Cette structure va être améliorée par des guichets non plus ouverts, mais fermés, amenant plus de convivialité et surtout de discrétion.

Troisième invite

«Mettre en place une structure de gestion personnalisée en désignant des collaborateurs responsables d'immeubles chargés d'assurer le contact et d'effectuer des visites régulières des lieux afin de résoudre les problèmes quotidiens.»

M. Muller indique que c'est déjà le propre de la fonction de gérant d'immeubles de faire ce travail. Il y a 5 gérants d'immeubles et chacun couvre un secteur déterminé.

D'autre part, il y a des concierges dans la majorité des immeubles assurant la liaison avec la GIM, les gérants et les locataires.

Chaque locataire sait qui est le gérant de son immeuble et peut prendre contact avec lui en tout temps.

M. Muller ajoute, d'autre part, que les contacts sont globalement satisfaisants.

Discussion et vote

Pour conclure, il semble donc que, concernant les deux premières invites, le travail soit déjà fait. Toutefois, tout est encore perfectible et M. le magistrat rappelle que le bon fonctionnement de la GIM lui tient à cœur, ce que la commission du logement a pu vérifier par la précision des réponses données et l'intérêt porté aux problèmes.

Avant le vote final, des propositions ont été émises afin de classer cette motion, certains conseillers la considérant superflue.

Tel n'a pas été l'avis de la commission qui, après avoir modifié la troisième invite de la manière suivante, a jugé bon de la conserver.

Troisième invite amendée

«Simplifier la procédure d'inscription de la GIM, notamment en supprimant le dossier actuel et en le remplaçant par une simple déclaration sur l'honneur.»

Cet amendement est accepté, la commission soumet la motion N° 273 amendée au vote.

La motion amendée est acceptée par 7 oui (3 AdG, 2 S, 1 L, 1 Ve) et 5 non (2 R, 2 L, 1 DC) sur 12 présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à redéfinir la conception de la communication entre la GIM et les locataires en veillant notamment à:

- diffuser une information régulière relative à la gestion et aux faits majeurs affectant le parc immobilier afin d'assurer la transparence;
- développer une structure d'accueil et de renseignement susceptible de répondre aux problèmes concrets des locataires;
- simplifier la procédure d'inscription de la GIM, notamment en supprimant le dossier actuel et en le remplaçant par une simple déclaration sur l'honneur.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan, rapporteur (AdG). J'aimerais tout d'abord rétablir un oubli. J'ai omis de mentionner et de remercier dans mon rapport M^{me} Suter-Karlinski, qui a pris d'excellentes notes, ainsi que M. Didier Bonny qui a présidé nos travaux.

Si vous avez lu mon rapport, vous avez pu constater qu'il est très bref, et j'aimerais fournir quelques éléments de réflexion à son sujet.

Je ne cacherai pas mon insatisfaction à examiner une motion, que je vous recommande de voter, mais à laquelle je peux reprocher son caractère cosmétique et le fait de ne pas vraiment aller au fond des choses. Concernant la transparence et la convivialité, qui sont les deux thèmes abordés par cette motion, et d'autres émanant du même groupe socialiste, j'ai l'impression qu'on ne désire pas vraiment la transparence. On la souhaite, mais sans vouloir se donner les moyens d'une véritable transparence. Je pense que, si demain je débarque dans une régie et que je demande, au nom de la transparence, qu'on m'ouvre les livres de comptes, on me répondra: «Voyons, Madame, nous ne pouvons pas vous donner ces éléments!» Mais, quand il s'agit de commissaires appartenant à la commission du logement, qui est donc l'organe de contrôle et de gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM) – si j'ai bien compris – à mon sens, cette transparence devrait être totale. Je ne mets pas en cause ici le magistrat et ses services, qui ont répondu honnêtement aux questions qui étaient posées.

Je vous rappelle le débat qui avait eu lieu dans cette enceinte il y a quatre ans, où, à la suite d'un litige concernant un élu libéral, on avait demandé la transparence des attributions – je ne sais pas si vous vous en souvenez – et, à gauche comme à droite, il y a eu une levée de boucliers terrible pour maintenir l'opacité.

Alors, moi, je pense que vouloir la transparence, si ce n'est qu'un vœu, il ne faut pas l'émettre. Il en va de même pour la convivialité – qui est une notion chère à M. Froidevaux et à nous tous – je crois que cela ne va pas beaucoup plus loin que les vœux pieux. Il y aurait beaucoup à faire pour améliorer le fonctionnement de cette gérance mais, si l'on veut faire beaucoup, il faut s'en donner les moyens, il faut avoir des instruments et les mettre en place.

Personnellement, je vous recommande d'accepter cette motion. On ne peut certainement pas vouloir une régie plus opaque et moins conviviale, mais je souhaiterais qu'à l'avenir la commission du logement et les futurs conseillers municipaux produisent des motions beaucoup plus pointues, avec lesquelles on puisse effectuer un contrôle. En l'occurrence, nous avons affaire – sans vouloir offenser les motionnaires – à des motions qui restent à la surface des choses et qui ne permettent pas de réelles améliorations et, en même temps, la machinerie politique fonctionne quand même, mais un petit peu dans le vide... On a l'impression de patiner.

Premier débat

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Cette motion a été amendée et je pense que plusieurs points importants devront être pris en compte par la GIM. Je pense que cela rejoint aussi la motion que nous avons déposée sur la gestion de l'eau. Nous avons proposé qu'une information régulière soit diffusée à ce sujet. Il est vrai qu'actuellement, de temps en temps, des informations sont données, par exemple sur la révision des loyers. Cependant, cette information n'est pas régulière. Le premier point important consiste donc à obtenir tous les trois ou quatre mois une page A4 contenant les informations principales de la Gérance, page qui serait transmise avec les bulletins de versement des loyers.

Le deuxième point important que nous avons proposé était de simplifier la procédure d'inscription, ce qui permettrait une rationalisation du travail. Actuellement, on demande nombre de documents aux personnes qui s'inscrivent et qui n'obtiendront de toute façon peut-être jamais d'appartement, ou alors quand les documents seront déjà périmés. Nous avons donc demandé en commission – ce qui nous paraît beaucoup plus judicieux – que la GIM se contente d'un formulaire d'inscription d'une page, renouvelable de six mois en six mois et rempli sur l'honneur. L'Hospice général procède déjà de cette façon. Pour ceux qui craindraient que les gens fassent de fausses déclarations, nous leur répondons qu'il

existe un moyen sûr de détecter celles-ci: lorsqu'un appartement est attribué à certaines personnes et qu'on constate, notamment sur la base du dossier fourni alors, que, manifestement, celles-ci ont trompé les collaborateurs de la Gérance, il sera facile de leur refuser l'appartement et de l'attribuer à quelqu'un d'autre. Il est logique de ne pas exiger d'emblée des documents qui ne servent à rien, si ce n'est à encombrer la Gérance pendant des années. Par conséquent, pour simplifier la vie de la Gérance et des gens qui s'inscrivent, que l'on fasse remplir une feuille d'inscription sur l'honneur, renouvelable de six mois en six mois, ainsi on aura toujours des informations à jour.

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L). J'ai lu avec intérêt le rapport positif de M^{me} Pellet Erdogan sur la GIM et sur la qualité du travail de son magistrat, M. Pierre Muller. Il reflète exactement l'état d'esprit de la commission du logement dont je fais partie. Nous avons étudié la motion N° 273, déposée par trois conseillers municipaux socialistes, dont deux anciens conseillers de qualité, et en avons déduit qu'elle était beaucoup trop contraignante et compliquée à cerner. En trois séances, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur les vrais termes à définir dans les invites de cette motion. Pourquoi ne sommes-nous pas arrivés à un accord? Parce que nous n'avons pas estimé nécessaire de palabrer sur la convivialité.

Le classement de cette motion aurait été le vœu de presque tous les commissaires, mais certains n'ont pas eu le cœur, comme les libéraux, de se désintéresser d'un travail commencé par deux fameux anciens conseillers municipaux, je le répète. La tournure du texte des invites a donc dérivé sur cette motion amendée que vous devez voter ce soir. Pourquoi vouloir simplifier la procédure d'inscription avec une déclaration sur l'honneur? Je vous rappelle que la Ville de Genève alloue une subvention de 12 millions de francs d'aide personnalisée. Ne pensez-vous pas qu'il serait normal et raisonnable que la GIM, représentée par notre magistrat, M. Pierre Muller, contrôle où vont ces 12 millions? Ces 12 millions, qui sont les vôtres, les nôtres et ceux de 180 000 habitants de la ville de Genève. C'est parce que j'aime ma commune et que je suis très attentive à ce qui la concerne que je vous demande d'être raisonnables, comme nous, les libéraux, en acceptant les deux premières invites, et en supprimant la fin de la troisième invite de la motion amendée présentée ce soir.

Projet d'amendement

Suppression de: «notamment en supprimant le dossier actuel et en le remplaçant par une simple déclaration sur l'honneur».

Vous savez tous très bien que, pour certains, une déclaration sur l'honneur ne vaut pas grand-chose, et surtout de nos jours où tout est bafoué, où tout est «je-m'en-foutiste» – passez-moi l'expression – où rien n'est respecté et surtout quand le sens du civisme n'existe plus chez certains.

En conclusion, Monsieur le président, je vous demande d'amender la troisième invite, amendement que je dépose sur votre bureau. Merci.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Encore une fois, dans ce Conseil municipal, nous discutons de la GIM, de sa convivialité, de sa transparence. Comme je vous l'ai déjà dit à de nombreuses reprises dans ce parlement, de même qu'à la commission du logement, il est évident qu'il n'est pas possible d'être complètement transparent en ce qui concerne la GIM. Nous ne pouvons pas ouvrir totalement nos livres et donner des indications au Conseil municipal ou à l'extérieur. Pourquoi? Tout simplement parce que, lorsque vous êtes locataire d'un appartement, vous donnez un certain nombre de renseignements personnels et que ceux-ci doivent bénéficier de la protection de la sphère privée. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu aller plus loin dans la transparence.

En ce qui concerne la procédure d'inscription simplifiée, sachez que nous avons déjà fait un effort, puisque maintenant nous sommes coordonnés avec d'autres services de l'Etat, notamment avec le Département cantonal des finances et que cette procédure est en place.

Quant au problème de déclaration sur l'honneur, je me suis aussi exprimé à maintes reprises à ce sujet à la commission du logement. Il n'est pas possible d'entrer en matière en ce qui concerne cette invite pour la simple et bonne raison que, comme l'a dit M^{me} Bovier il y a quelques instants, la GIM dépense 12 millions de subventions pour l'aide personnalisée. Si nous ne voulons pas avoir un décalage entre cette importante subvention de 12 millions et les besoins réels des locataires, nous sommes obligés de contrôler, et le seul moyen de contrôle, vous l'avez bien compris, c'est la déclaration fiscale des locataires. On est donc obligé de passer par cette procédure, un petit peu policière j'en conviens, un petit peu désagréable, mais c'est une manière de distribuer justement les subventions.

En ce qui concerne la communication, il est peut-être vrai que, pendant ces quatre années que je viens de passer au département des finances, il y a eu parfois un manque de communication. Je m'engage, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois et, si possible, dans la prochaine législature à trouver un meilleur moyen de communication. Il est important que nos locataires en Ville de Genève – et ils sont nombreux, vous le savez – puissent avoir parfois des renseignements autres que ceux ayant trait à un décompte de chauffage ou à une ris-

tourne sur lesdits décomptes de chauffage. Donc, je prends cette proposition à cœur et je m'engage à trouver un meilleur moyen de communication dans les prochains mois. Je vous remercie de voter en faveur de l'arrêté de ce rapport, évidemment sans la troisième invite, qui concerne la déclaration sur l'honneur.

M. Sami Kanaan (S). C'est le troisième motionnaire d'origine qui parle; il est moins fameux que ses deux illustres collègues qui ont quitté cette enceinte.

Néanmoins, j'aimerais rappeler que cette motion, qui peut paraître cosmétique dans sa version d'origine, faisait partie d'une série de motions portant sur différents aspects de la GIM, dont, par exemple, une autre motion, qui est également traitée actuellement et qui porte sur la structure générale et la transformation éventuelle de la GIM en fondation, donc, rien de cosmétique.

Il est vrai que nous avons, à l'époque, décidé de faire une motion sur la convivialité, car nous avons reçu de nombreuses remarques, justifiées ou pas, mais en tout cas suffisamment nombreuses pour justifier une intervention sur ce sujet et, disons, sur les relations quotidiennes entre la Gérance et les locataires, qui n'étaient pas optimales et qui pouvaient être améliorées; d'ailleurs le magistrat vient de le confirmer, et c'est tant mieux.

On ne peut que saluer le travail de la commission, d'autant plus qu'il s'agissait d'un travail difficile. Malheureusement, la GIM est un de ces exemples typiques faisant ressortir les problèmes liés aux relations entre les deux Conseils de la Ville. D'un point de vue formel, la GIM relève de la compétence exclusive du Conseil administratif – qui est une compétence réglementaire; nous reviendrons sur cet aspect de manière plus générale à un prochain point de l'ordre du jour. Le Conseil municipal, lui, n'a malheureusement pas d'autres possibilités que de faire des motions qui ne sont pas toujours suivies d'effets, mais nous espérons que la présente motion le sera.

Enfin, j'aimerais faire une remarque peut-être plus générale. On continue à entendre des remarques plus ou moins critiques sur la GIM. On finit pas se demander si, finalement, il n'y a pas deux gérances immobilières municipales. C'est un doute qui s'installe, je dirais bientôt une certitude.

D'une part, il y a la GIM réelle, avec des locataires, des habitants et aussi des commerçants avec des baux commerciaux. Il y a sûrement des gens très satisfaits, mais il y en a aussi qui le sont nettement moins. Je crois que la question du règlement n'est toujours pas réglée et que l'Association des locataires n'est toujours pas satisfaite. D'autre part, il y a la GIM certifiée ISO 9002. Alors, celle-ci est-elle virtuelle? Parce qu'il y a quelque chose qui ne joue pas entre la GIM certifiée ISO 9002, certification qui est souvent brandie comme la preuve suprême que

tout va bien, et la GIM réelle, où l'on entend sans arrêt des plaintes. Il faudrait bien une fois éclaircir ce mystère, expliquer les raisons de ce fossé entre la GIM réelle et la GIM virtuelle. On y reviendra sûrement très prochainement, parce que, en tout cas en ce qui me concerne, j'aimerais bien comprendre une fois ce qui se passe.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Par votre intermédiaire, Monsieur le président, j'aimerais répondre à M. Kanaan. Si vous avez l'impression qu'il y a vraiment une dichotomie entre une GIM rêvée et une GIM réelle, eh bien, il faut poser les vraies questions, mettre en place des instruments de contrôle qui soient réels. Il ne sert à rien de faire des motions pour que les gens disent: «Il est bien ce groupe, car il s'occupe de nos problèmes.» Cela n'a pas d'effet. Il faut mettre sur pied des instruments de contrôle – j'avais parlé de questionnaires qui, d'ailleurs, pourraient être élaborés au sein de la commission du logement – car ces motions qui sont inconsistantes, qui mélangent tout ne servent à rien. La transparence, par exemple, n'a rien à voir avec la convivialité. Qu'est-ce que la convivialité? J'en suis encore à me le demander!

Il faut faire du travail sérieux, je le dis sans vouloir injurier les motionnaires, je le répète. Je constate que, dans la pratique d'un travail de commission, si l'on ne sait pas ce que l'on veut, si l'on se contente de dire: «J'aimerais bien que demain tout le monde soit sympa avec moi», l'on n'arrivera pas à ses fins, parce que l'on n'a pas déterminé au préalable un objet à traiter.

Je ne critique ni le magistrat, M. Muller, ni son équipe, ni ses services, parce que je me sens assez convaincue par les réponses. Toutefois, je sais que les problèmes existent et, ce qui me dérange, c'est de devoir travailler avec de mauvais instruments qui ne font que remuer des choses pour n'aboutir à rien.

Pour conclure, j'aimerais contrer l'intervention de M^{me} Bovier. En effet, je ne pense pas que nous ayons affaire dans cette ville à des malfrats. La GIM est un outil social, ce n'est pas une gérance privée, aussi, je pense qu'on ne risque pas grand-chose à en simplifier la procédure d'inscription.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'aimerais qu'on comprenne bien mes propos au sujet de la déclaration sur l'honneur.

Au moment de l'attribution du logement, il est clair que tous les documents, à jour, devront être fournis. Mais, au moment de l'inscription, qui peut intervenir deux ou trois ans avant l'attribution du logement, ces documents ne servent strictement à rien, et une déclaration sur l'honneur suffit amplement. Au moment où

l'appartement est attribué à quelqu'un, celui-ci fournira tous les documents nécessaires, y compris la déclaration d'impôts. Mais il est inutile de stocker des documents pendant des années pour rien.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais juste citer quelques chiffres pour vous dire que ce n'est pas une mince affaire que de gérer le parc immobilier de la Ville de Genève. Par exemple, en 1998, il y eu 6349 entretiens entre les gérants de la GIM et des candidats à la location d'un appartement, ce qui fait plus de 30 entretiens journaliers. Je précise aussi qu'il y a eu, puisque nous les répertorions également, 4667 entretiens téléphoniques. Chaque entretien téléphonique pouvant prendre aussi plusieurs minutes, cela constitue aussi une tâche très importante. J'aimerais vous dire également qu'un certain nombre de dossiers ont été saisis. Madame Künzler, cela devrait vous intéresser de savoir qu'il a été établi 1396 dossiers durant l'année 1998; cela représente un travail relativement important. Après les entretiens, un tri se fait – cela va un peu dans le sens que vous mentionniez tout à l'heure. On reçoit les gens et, au cours de l'entretien, on essaye de déterminer quels sont leurs besoins. Ensuite, on regarde s'il y a une concordance entre leurs besoins et ce que l'on peut leur offrir, et la résultante, eh bien, ce sont 1396 dossiers étudiés. Sur ces 1396 dossiers, 51 ont été renvoyés, car ils ne correspondaient à rien du tout.

Je vous avais dit que, eu égard au parc immobilier que nous avons en ville de Genève, nous avons un taux de rotation de 800 baux d'appartements, et en 1998, nous avons attribué 912 appartements.

Il était important que je vous donne ces chiffres pour vous montrer qu'un volume important de travail se fait à la GIM.

Au sujet de la certification ISO 9002, je dois vous dire que je suis assez fier que la GIM l'ait obtenue, car c'est le seul service de l'administration municipale qui a une certification ISO 9002, une certification de qualité. Néanmoins, ce n'est pas une fin en soi. Je l'ai dit, et c'est dommage que cela n'ait pas été suffisamment répercuté par la presse, tout est perfectible, même à la GIM. Je suis convaincu qu'avec un peu de temps, dans les prochaines années, j'arriverai à modifier les structures de la GIM, à modifier les mentalités et à aller plus dans le sens d'un rapport entre clients et administration que dans un simple rapport entre citoyens et administration. C'est ce que je désire poursuivre à la GIM.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Marie-Thérèse Bovier demandant la suppression de la deuxième partie de la troisième invite est accepté par 21 oui contre 19 non.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à redéfinir la conception de la communication entre la GIM et les locataires en veillant notamment à:

- diffuser une information régulière relative à la gestion et aux faits majeurs affectant le parc immobilier afin d'assurer la transparence;
- développer une structure d'accueil et de renseignement susceptible de répondre aux problèmes concrets des locataires;
- simplifier la procédure d'inscription de la GIM.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition N° 101 de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens. Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les projets d'arrêtés suivants:

- N° 447, de *MM. Pascal Holenweg et Guy Valance*: «Rétablissement du calendrier républicain»;
- N° 448, de *MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler*: «Pour un soutien concret au logement coopératif»;
- N° 449, *MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler*: «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Nous avons aussi reçu les motions suivantes:

- N° 386, de *MM. Daniel Sormanni et Robert Pattaroni*: «Avenir de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP)»;
- N° 387, de *M. Olivier Coste*: «Stop - auto - partage - auto - stop»;
- N° 388, de *M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alexandra Rys, Alice Ecuivillon, Arielle Wagenknecht*, *MM. Guy Savary, Didier Bonny, Robert Pattaroni et Pierre-André Torrent*: «Les agents de ville: toujours plus proches!»;
- N° 389, de *MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant, M^{mes} Christiane Olivier et Nicole Bobillier*: «Pour une Genève encore plus conviviale»,

ainsi que la résolution N° 574, de *M. Pascal Holenweg*: «Pour un auditoire Alexei Jaccard».

10. Interpellations.

Le président. Les deux interpellations suivantes ont également été annoncées:

- N° 801, de *M. David Brolliet*: «Amendes d'ordre collées par les agents de ville avant la date butoir de l'arrêt du Tribunal fédéral: quelle procédure pour les citoyens concernés?»;
- N° 802, de *M. Pierre Reichenbach*: «EPSIPOL son moratoire - perte de crédibilité concernant les mesures de police des agents de ville».

11. Questions.

écrite:

Le président. Je vous annonce le dernier objet déposé, il s'agit de la question écrite N° 91, de *M^{me} Marie Vanek et M. Didier Burkhardt*: «Agents de la Ville de Genève non conformes à la loi».

Je vous souhaite une bonne rentrée et je lève cette séance.

Séance levée à 23 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3282
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3282
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 240 870 francs, ramené à 2 200 000 francs, destinés à la construction d'une salle d'entraînement pour la gymnastique artistique, sise chemin de l'Ecu, sur la parcelle 3711, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, soit:	
– un crédit de 5 002 000 francs, dont à déduire 520 000 francs de subvention du Canton et 500 000 francs de subvention de l'Association des communes genevoises, soit 3 982 000 francs, destinés à la construction de la salle;	
– un crédit de 258 870 francs destiné à l'équipement de la salle (N° 386 A). Suite du premier débat	3282
4. Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant l'ensemble du territoire de la Ville de Genève (plan 29010/21A) (N° 435). Troisième débat	3300
5. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins» (M-385)	3313
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de la modification partielle des statuts de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP) (N° 390 A)	3317
7. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion N° 273 de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M ^{me} Véronique Pürro, renvoyée en commission le 15 octobre 1997, intitulée: «Pour une Gérance immobilière municipale plus conviviale» (N° 433 A).....	3342

8. Pétitions	3351
9. Propositions des conseillers municipaux	3351
10. Interpellations	3352
11. Questions	3352

La mémorialiste:
Marguerite Conus